IMT Nuremberg Archives

H – 594

International Court of Justice

2939
7
4

SP/1.

H0594 - 0002

- TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL -

Séance du Mardi 18 Juin 1946, ouverte à 10 heures,
sous la présidence de Lord Justice LAWRENCE.

DR. KUBUSCHOK.- Le témoin Guido SCHMIDT afait allusion à un incident qui s'est produit à Pinkafeld en Mai 1937. Voulez-vous, je vous prie, nous donner des détails sur votre intervention en vue d'apaiser ce conflit ?

R.- Cet incident de Pinkafeld est mentionné par moi ou par mon défenseur parce que c'est un exemple typique pour les tentatives d'HITLER avant 1938 en vue d'une politique agressive en Autriche.

Le 1er Mai 1937, dansune petite localité du nom de Pinkafeld, un fonctionnaire autrichien descendit un drapeau allemand qui avait été hissé dans cet endroit. Grande émotion dans la presse. J'essaye aussitôt de régler cet incident amicalement avec le Ministre des Affaires Etrangères d'Autriche. Là-dessus jereçois un télégramme me demandantde me rendre immédiatement à Berlin. J'arrive à Berlin. Je me fais annoncer chez HITLER. Celui-ci ne me reçoit pas.J'attends trois jours. Au bout de ce temps, jelui écris une lettre où je lui dis ceci : "J'ai l'impression que vous voulez utiliser l'incident du drapeau de Pinkafeld pour mener une politique agressive envers l'Autriche. En ce cas, je n'ai plus rien à faire et je vous prie de me permettre de démissionner."

Un quart d'heure après, il me fait appeler dans la Chancellerie du Reich. Il me fait un discours d'une demi-heure, furieux, au sujet des humiliations que le Reich allemand ne pouvait

.../..

H0594 - 0003

plus accepter. Après avoir attendu qu'il ait étouffé sa colère, je lui dis : "Notre accord du 26 Juillet prévoit que la politique avec l'Autriche ne doit être menée que sur une base d'évolution. Le traité du 11 Juillet a souligné cela. Si vous désirez mener une politique autre, alors renvoyez-moi".

Là-dessus, c'est-à-dire après cet entretien très sérieux, il me dit : "Non, non ; retournez-y. Réglez tout cela. Nous ne voulons pas modifier notre politique pacifique".

Je suis rentré à Vienne et l'incident a été réglé dans le délai de 24 heures d'une manière satisfaisante avec le Ministre des Affaires Etrangères d'Autriche.

Q.- Vous êtes-vous entretenu avec les représentants d'autres puissances au sujet de la politique que vous poursuiviez en Autriche ?

R.- Oui. A diverses reprises je me suis entretenu avec des représentants d'autres puissances au sujet de cette politique. C'est ainsi, par exemple, qu'en été 1937 je m'en suis entretenu avec l'Ambassadeur britannique Sir Neville HENDERSON.

LE PRESIDENT.- Est-ce que cette lettre a été versée au dossier ou une copie tout au moins ? Il a parlé d'une lettre adressée à HITLER.

DR. KUBUSCHOK.- Non, nous n'avons pas cette lettre et nous n'avons pas non plus de copie. Les dossiers du témoin ont été détruits à Berlin à la suite d'attaques aériennes.

R.- M. le Président, je me permettrai d'ajouter que le Ministre des Affaires Etrangères d'Autriche a confirmé cet incident dans les descriptions qu'il en a donné dans cette salle. M. von NEURATH lui aussi connaît très exactement cet incident. Je passe à la question suivante.

LE PRESIDENT.- Quel était le Ministre des Affaires Etrangères auquel vous faites allusion ?

R.- C'est le Ministre des Affaires Etrangères d'Autriche, Guido SCHMIDT, qui fut ici comme témoin.

.../..

H0594 - 0004

Je ferai remarquer au sujet de cette question que je me suis entretenu très souvent avec les représentants d'autres puissances au sujet de notre politique extérieure en ce qui concerne l'Autriche. C'est ainsi, par exemple, qu'en Juillet 1937 je m'en suis entretenu avec Sir Neville HENDERSON qui était l'Ambassadeur britannique à Berlin. En Octobre 1937 je me suis entretenu à Paris incognito et j'ai eu là des entretiens avec beaucoup de personnalités dirigeantes et, entre autres, avec le Président du Conseil, M. DALADIER, et avec M. Léon BLUM. Je me suis entretenux avec eux au sujet de ce problème. Je leur ai donné l'assurance que nous ne rechercherions une solution duproblème autrichien que sur une base d'évolution et que la réunion de ces deux Etats que nous désirions ne constituerait jamais une menace pour les intérêts français, et qu'au contraire nous ne recherchions cette solution que dans un cadre européen, c'est-à-dire avec l'assentiment de la France.

J'avais à cette époque l'impression que, tant en France qu'en Angleterre, on comprenait de plus enplus la nécessité d'une solution.

Q.- Pour prouver que l'accusé pouvait être convaincu que les autres puissances seraient prêtes à signer un accord stipulant une évolution pacifique en Autriche, je citerai le document [illegible] n° 64 qui se trouve à la page 169. C'est un rapport adressé par PAPEN à HITLER au sujet de l'entretien auquel il a été fait allusion tout à l'heure. C'est un entretien avec Sir Neville HENDERSON.

J'attire l'attention du Tribunal sur ce document et j'indique qu'HENDERSON a déclaré que son attitude à l'égard de la solution autrichienne était bienveillante et qu'il espérait également pouvoir faire valoir son influence dans ce sens àParis.

De plus, je renvoie au document n° 80 qui se trouve àla page 177. C'est une déclaration du Ministre des Affaires Etrangères de Belgique, SPAAK, après l'Anschluss. Je renvoie àla dernière phrase de ce document: "Je crois depuis longtemps que

H0594 - 0005

l'Anschluss correspond à la logique des choses et si cet Anschluss avait été opéré normalement, cela ne m'aurait pas étonné autrement.

M. MESSERSMITH prétend que la propagande nazie autrichienne aurait été payée par des fonds allemands . Avez-vous jamaisdonné de l'argent pour de tels buts ou avez-vous transmis des sommes d'argent dans ce but ?

R.- Personnellement je n'ai jamais payé un centime àce parti et cela n'a pas été fait non plus par l'Ambassade. Il est parfaitement possible et même vraisemblable quedes fonds provenant du Parti allemand aient été envoyés en Autriche, mais étantdonné que, comme on le sait, je ne jouissais de la confiance du Parti dans aucun de ces deux pays, je n'en jamais été informé.

Il y a toutefois une exception, et ceci je tiens à le mentionner. Il s'agit là des fonds avancés pour un fonds de secours déjà mentionné ici et qui s'appelle l'Angot (?).

Q.- Le Ministère Public vous a accusé d'avoir eu une attitude antijuive et cela en rapport avec votre entretien avec HITLER du 12 Juin 1936 où vous proposez de soutenir financièrement ce Frei..... ..... . Qu'était-ce que ce Frei..... ?

R.- C'était un groupement des anciens syndicats chrétiens et des associations d'ouvriers chrétiens sous la direction du Président de la Fédération des Syndicats. En 1934, DOLFUSS avait prisla direction de ce groupement. Il serait absolument ridicule de reprocher une attitude antisémite dans le sens du national-socialisme à ce Frei..... qui étaitcomposé surtout d'éléments catholiques.

L'objectif de la lutte de ce Frei..... était l'épuration de l'administration de Vienne, c'est-à-dire l'épuration des éléments juifs. La question de cette influence étrangère était très analogue à celle qui existait en Allemagne à cette époque et au sujet de laquelle j'ai fait hier des déclarations détaillées.

Au restant, ce rapport présenté par le Ministère Public montre ceci : J'apprends que les Tchèques désirent obtenir un contact étroit avec le Frei..... et que, dans ce but .../..

H0594 - 0006

ils veulent soutenir financièrement ce Frei..... avec des sommes très importantes. Là-dessus, je propose à HITLER d'exclure cette influence éventuelle du Frei..... parla politique tchèque en procédant nous-mêmes à ce soutien. Mais naturellement nous ne pouvions pas dire à ce Frei..... : "Voici, nous vous donnons de l'argent pour que vous n'alliez pas chez les Tchèques". C'est pourquoi je propose à HITLER de donner cet argent pour la continuation de la lutte du Frei..... contre les éléments juifs. C'était donc un camouflage. Si j'avais désiré donner cet argent pour combattre les juifs, alors je n'aurais pas écrit "en vue de", mais "pour" la continuation de la lutte.

Q.- J'attire l'attention du Tribunal sur le document n° 32 à la page 112 du livre de documents. C'est un extrait de l'annuaire autrichien pour l'année 1933 et l'année 1934 etc'est une publication officielle. J'attire l'attention du Tribunal sur le début du deuxième alinéa où l'on déclare que : "Le Frei..... (ligue de la liberté) est né des syndicats chrétiens et des associations d'ouvriers chrétiens".

De plus, j'attire l'attention du Tribunal sur la cinquième ligne avant la fin de cette citation,et je cite : "Au début de l'année 1934, feu le Chancelier Fédéral DOLFUSS prit la direction du Frei.....".

De plus je renvoie le Tribunal au document n° 72 quise trouve à la page 166. C'est un rapport de PAPEN adressé à HITLER et dans lequel il cite une instruction du service secret de Prague. Ce qui est intéressant ici, c'est une indication montrant que le Frei..... s'efforçait d'obtenir une entente avec la sociale-démocratie. Le document suivant, qui est le n° 70, adéjà été versé au dossier sous le n° GB-472. J'attire l'attention du Tribunal sur le premier alinéa qui traite des efforts entrepris par ce diplomate tchèque.

LE PRESIDENT.- De quel document s'agit-il ?

.../..

H0594-0007

Q.- C'est le document 70, à la page 164. C'est le document qui avait été mentionné par le Ministère Public et qui avait été versésous le n° GB-253. C'est le premier alinéa qui est important, qui traite de l'activité de la diplomatie tchèque à laquelle l'accusé vient de faire allusion.

Par ailleurs, dans un document de PAPEN, quiest le n° 73, il est question également de l'activité de ce Frei....., et j'attire l'attention du Tribunal sur ce document qui se trouve à la page 167.

Ce qui est intéressant également, c'est un fapport de PAPEN dans le document n° 69 à lapage 163. Ce document montre les efforts entrepris afin d'intégrerka le Frei..... dans laaction politique du moment.

M. le témoin, en été 1937 SCHUSCHNIGG s'est efforcé d'attirer l'opposition nationale vers une collaboration. Qu'en savez-vous ? Quelle xéx a été l'évolution ultérieure ?

R.- En été 1937, SCHUSCHNIGG s'est efforcé de remplir la promesse d'attirer l'opposition nationale vers une collaboration. La visite du Ministre Gleise HORSTENAU chez HITLER, en Juin 1937, a eu lieu avec l'assentiment de SCHUSCHNIGG. Plus tard il a créé ce que l'on a appelé le"Comité des Sept", avec le Dr. JURY et TAFS (?). Le choix des personnes auquel il a procédé s'est fait sans que j'y ai participé, mais en ce qui concerne ce Comité des Sept j'aimerais faire une constatation.

Apparemment ces mesures de pacification du Chancelier n'allaient pas assez loin ou alors étaient trop hésitantes. La police autrichienne a trouvé en Novembre 1937 dans les bureaux de ce Comité des Sept des papiers connus sous le nom de "documents TASS", qui permettaient de conclure à des intentions nouvelles et illégales et radicales. Il est vrai que le gouvernement autrichien ne m'a pas chargé de m'occuper de ces documents. Il n'y a pas eu de démarches officielles, mais j'ai appris que parmi ces papiers il se trouvait également un plan

.../..

H0594 - 0008

d'assassinat dirigé contre moi. On a fait la proposition de commettre un attentat contre moi et alors, en seservant de ce prétexte, d'entrer en Autriche.

Le Ministre des Affaires Etrangères d'Autriche, SCHMIDT, a confirmé ce fait ici avant-hier et il me semble que ce plan élaboré contre moi prouve bien combien cette harmonie supposée par le Ministère Public entre moi et les nationaux-socialistes autrichiens était parfaite. Je me suis réjoui à ce moment-là de ce que le Chancelier d'Autriche ait intégré également dans cette oeuvre de pacification le Dr. SEYSS-INQUART que je connaissais, et j'estime que la loyauté exige que je procède ici à une rectification.

Le Ministre des Affaires Etrangères d'Autriche a fait un rapport au sujet d'une conversation qu'il avait eue avec moi en Octobre 1943 à Ankara. A ce moment-là je lui ai dit - et j'ai répété cela au cours des interrogatoires préliminaires ici - que SEYSS-INQUART avait été la plus grande déception de ma vie. J'ai supposé que c'était lui qui avait demandé l'entrée des troupes allemandes le 11 Mars et qui était responsable de la nazification de l'Autriche après l'Anschluss. Ce jugement je me vois obligé de le rectifier sur la base des connaissances que nous avons acquises ici grâce aux documents.

Q.- A la fin de l'année 1936, votre premier collaborateur, le Conseiller d'Ambassade von H..... à Vienne, a été rappelé. Son successeur a été le Conseiller d'Ambassade von STEIN. Etant donné que celui-ci a demandé votre rappel le 4 Février 1938, a pris vos fonctions, il est intéressant de savoir ici quelle a été son attitude envers le parti et envers vous .

R.- J'ai appris plus tard que le Conseiller d'Ambassade von STEIN avait été nommé Conseiller d'Ambassade auprès de moi sur le désir expres du Parti, parce qu'il avait exercé un contrôle plus ou moins politique dans le sens du Parti.

H0594 - 0009

18 Juin 1946. 10hs-11hs.

M. von STEIN était un national-socialiste convaincu. Ses rapports avec moi étaient très différents de ce qu'ils étaient avec son prédécesseur von H..... . Mais je constate ici qu'à cette époque aussi j'ai continué à suivre maligne politique et je n'ai laissé à M. von STEIN que la direction des affaires techniques.

Q.- Le document ..... du 11 Septembre 1937 a été mentionné à plusieurs reprises.

LE PRESIDENT.- J'ai entendu 1934 ; est-ce que c'est 1937?

Q.- C'est 1937, du 5/11/1937 et non pas 9.

Saviez-vous que cet entretien àBerchtesgaden, qui est à la base de ce document, avait eu lieu ?

R.- Cette conversation extrêmement importante et qui constitue ici un document fondamental du Ministère Public, je n'en avais jamais entendu parler. Je n'aimême pas entendu d'allusion au sujet de ce document et c'est ici danscette salle que j'en ai entendu parler pour la première fois. Mais si je peux dire quelque chose au sujet de ce document, c'est ceci : Le rapport entre les événements du 11 Mars et ce document me semble être très vague malgré tout, car de ce document il ressort qu'HITLER ne voulait réaliser l'Anschluss forcé et l'entrée en Autriche que lorsque la constellation européenne le permettrait et il attendait cette constellationpour l'année 1943 ou 1945.

LE PRESIDENT.- M. KUBUSCHOK, c'est là plutôt une discussion. Il dit qu'il n'a jamais vu ce document avant que celui-ci n'ait été présenté à laCour et maintenant il est en train de présenter des arguments sur ses rapports avec le mois de Mars 1938. Ceci vraiment ne peut pas faire l'objet d'une déclaration.

Q.- Très bien. M. le témoin, le 4 Février 1938, on

H0594-0010

vous a rappelé par surprise de votre poste de Vienne. Voulez-vous, je vous prie, donner une déclaration à ce sujet au Tribunal ?

R.- A la fin du mois de Janvier de l'année 1938, j'avais été à Berlin chez HITLER. Je m'étais entretenu avec lui au sujet de la conversation que j'avais eue à Garmish avec SEYSS-INQUART et je n'avais aucun indice de quelque nature qu'il fût de l'intention qu'aurait pu avoir HITLER de me renvoyer et cela m'a été transmis seulement le 4 Février par un appel téléphonique du Dr. LAMMERS. Ce renvoi subit et qui me paraissait sans fondement était en rapport avec le renvoi de FRITSCH et de BLOMBERG et d'autres diplomates.

Ce renvoi, évidemment, meconduisait à une conclusion. Je voyais clairement que cela signifiait vraisemblablement un changement de politique. J'en ai parlé le lendemain avec le Ministre des Affaires Etrangères d'Autriche et je lui ai fait part de mes soucis. Puis, dans une note adressée au gouvernement autrichien, j'ai pris congé. Le lendemain je mesuis rendu chez HITLER... Je vous demande pardon ; ilfaut que j'ajoute encore ceci.

Cette évolution caractérisée par mon rappel me semblait être si grave que je me suis décidé, le 4 au soir, à faire envoyer en Suisse tous mes rapports politiques des quatre dernières années. Je voulais être en mesure de prouver au monde que, pendant ces quatre années, j'avais poursuivi en Autriche une politique pacifique et d'évolution. Je voulais pouvoir montrer cela au monde extérieur, le cas échéant,c'est-à-dire dans le cas où HITLER procéderait à une agression.

Une telle décision n'est certes pas facile àprendre lorsqu'il s'agit d'un haut fonctionnaire,car j'avais à subir toutes les conséquences que pouvait entraîner cette actioninterdite.

Le lendemain, je me suis rendu chez HITLER. J'éprouvais le besoin de lui dire que, s'ilne voulait plusde moi, il devait tout au moins envoyer en Autriche un autre homme raisonnable et modéré.

.../..

H0594 - 0011

SP/10.

18 Juin 1946. 10hs-11hs.

Au cours de la conversation que j'ai eue aveclui, il n'a rien dit au sujet des raisons pour lesquelles il me congédiait. J'ai supposé qu'il s'agissait là d'un désir exprimé par M. von RIBBENTROP qui, ce 4 Février, était devenu Ministre des Affaires Etrangères. Mais HITLER me dit que ce n'étaitpas le cas. Dans notre discussion sur la situation autrichienne, j'ai dit à HITLER entre autres que je regrettais vivement qu'il m'ait rappelé parce que précisément, au cours des dernières semaines, le Chancelier SCHUSCHNIGG s'était déclaré prêt à liquider tous les différends possibles entre les deux Etats par des pourparlers pacifiques.

Lorsqu'HITLER a entendu cela, il m'a dit : "Si tel est le cas, alors je vous prie instamment de retourner à Vienne et d'arranger cet entretien avec M. SCHUSCHNIGG". Je lui ai répondu : "C'est là vraiment une tâche étrange. Hier vous m'avez rappelé et aujourd'hui je dois retourner, mais si je peux faire quelque chose dans l'intérêt des affaires d'Autriche si je peux arranger une telle entrevue, je le ferai volontiers".

Q.- Comment avez-vous préparé cette entrevue ?

R.- Je suis allé chez M. SCHUSCHNIGG dès mon retour et, avec lui aussi, je me suis entretenu de la modification de la situation provoquée par mon rappel et par la nomination d'un nouveau Ministre des Affaires Etrangères du Reich. J'ai dit à M. SCHUSCHNIGG : "Il me semble que, dans cette situation,une conversation entre les deux chefs d'Etat sur les divergences nées de l'interprétation de l'accord de Juillet ne peut être que très utile". Le Ministre des Affaires Etrangères d'Autriche a confirmé ici que nous avions parlé, dès Novembre 1937, d'une telle entrevue. La proposition tendait à obtenir une entrevue à Berchtesgaden au cours de laquelle on parlerait de toutes les divergences. On n'avait pas établi un programme défini, et il était convenu que ces entretiens devaient porter entièrement sur l'accord de Juillet, c'est-à-dire qu'à la base de ces conversations devait être le maintien de la souveraineté de l'Autriche.

H0594 - 0012

En ce qui concerne les questions matérielles, on en a discuté une seule, la suivante, à savoir l'intégration d'un ministre dans le Cabinet autrichien, ministre qui serait l'homme de confiance des deux Etats et dont la tâche serait de travailler à l'apaisement dans les relations entre les partisnationaux-socialistes des deux pays, c'est-à-dire de rendre impossible une immixtion du parti allemand dans les affaires autrichiennes.

Plus tard, au cours de cet entretiende Berchtesgaden, on a demandé que soit remis à M. SEYSS-INQUART le Ministère de la Sécurité. Cette exigence n'a pas été portée à ma connaissance. Je ne l'ai pas discutée non plus avec SCHUSCHNIGG. Tout ce dont on a parlé, c'est qu'un homme compétent - peut-être SEYSS-INQUART - devait être chargé du Ministère de l'Intérieur. Aujourd'hui nous savons par les déclarations des témoins qu'à côté de ces négociations officielles menées par moi il y avait le parti autrichien qui apportait ses propositions à HITLER, propositions qui m'étaient inconnues.

Q.- Voulez-vous, je vous prie, nous donner des déclarations sur la façon dont se sont déroulés ces entretiens à Berchtesgaden ?

R.- Ces entretiens ont été décrits ici à diversesreprises. J'ai accompagné personnellement M. SCHUSCHNIGG et M. SCHMIDT à Berchtesgaden et il est parfaitement possible que, lorsque je les ai reçus à la frontière autrichienne ou à la frontière allemande, je leur ai dit qu'ils verraient là-haut en plus d'HITLER un ou peut-être deux ou plusieurs généraux, car j'avais probablement téléphoné à Berchtesgaden le matin et j'avais appris que ces généraux étaient présents.

Ces entretiens se sont déroulés d'une manière tout à fait différente de celle à laquelle on est habitué lors de conversations diplomatiques. Mais toutefois ce n'était pas aussi drama-

H0594 - 0013

tique qu'on l'a décrit ici de divers côtés. A ma connaissance ces généraux appelés par HITLER la veille, sans que j'en aie été informé, ont agi et ne devaient agirque par leur seule présence. A ma connaissance et dansla mesure où j'ai participé moi-même à ces conversations, ils n'ont pas été appelés à participer à des conversations politiques. Le ton dans lequel HITLER négociait, les reproches qu'il adressait à M. SCHUSCHNIGG devaient m'être très antipathiques. C'est pourquoi je suis intervenu à plusieurs reprises en médiateur et je me souviens très bien d'un incident alors qu'HITLER et SCHUSCHNIGG négociaient seuls et que la conversation devenait extraordinairement bruyante. C'est alors que je me suis rendu dans la salle de conférences et j'ai constaté là qu'HITLER reprochait à SCHUSCHNIGG de ne pas être un bon Allemand et qu'il manquait de tout sentiment national, de telle sorte que je suis intervenu et que j'ai dit à HITLER : "Votre jugement sur M. SCHUSCHNIGG est entièrement erroné. La pensée de M. SCHUSCHNIGG est aussi allemande que la vôtre ou la mienne. Mais il ne désire pas une fusion entre nos deux pays sous une doctrine telle que celle que vous représentez actuellement".

Au cours de ces entretiens, on a présenté à M. SCHUSCHNIGG et à M. SCHMIDT un programme qui, comme je l'ai déjà dit, m'était inconnu. Divers points de ce programme ont été enlevés à la suite de la discussion, tels que par exemple l'occupation de l'armée autrichienne avec le général von Glaise et toutes les exigences économiques, et c'est pourquoi le soir alors que la conférence allait vers sa fin, j'ai dit à M. SCHUSCHNIGG qu'il devait accepter le reste pour ne pas troubler notre évolution pacifique ultérieure. D'ailleurs M. SCHUSCHNIGG n'a signé cette acceptation que sous la réserve formelle d'une confirmation du gouvernement autrichien et du Chancelier d'Autriche. La possibilité d'une rectification

.../..

H0594-0014

du côté de l'Autriche était donc donnée.

Q.- Les explications que vous donnez n'ont pas été très claires sur un seul point. Etes-vous arrivé en même temps que SCHMIDT et SCHUSCHNIGG à Berchtesgaden. Aviez-vous été à Berchtesgaden avant déjà ou bien aviez-vous passé la nuit ailleurs ?

R.- Non. Je suis allé de Vienne à Salzbourg avec M. von SCHUSCHNIGG. C'est là que j'ai passé la nuitavec lui et le lendemain matin je suis allé avec lui à Berchtesgaden. Je n'ai donc pas été à Berchtesgaden auparavant, mais M. SCHUSCHNIGG a prétendu que le matin du jour de notre visite je lui aurais dit qu'il y avait des généraux là-haut. Je ne m'en souviens plus, mais c'est possible, car il se peut que j'aie téléphoné le matin depuis Salzbourg et que j'ai appris cela.

Q.- Un point encore pour compléter. SCHUSCHNIGG dit que vous l'auriez revu à la frontière. Voulez-vous donner un éclaircissement àncore sur ce point ?

R.- Oui. M. SCHUSCHNIGG et moi avions passé la nuit à Salzburg, comme je viens de le dire. Le lendemain matin, je l'ai précédé et je me suis rendu à la frontière. Je l'ai attendu à la frontière allemande.

Q.- Est-ce que les accords de Berchtesgaden représentaient un changement d'attitude en ce quiconcerne l'accord du mois de Juillet ?

R.- Le résultat des accords de Berchtesgaden constituait certes une extension de l'accord du mois de Juillet, maisla base de l'accord du mois de Juillet, c'est-à-dire le maintien de la souveraineté de l'Autriche, n'a pas été abandonnée. Cela est confirmé dans les deux communiqués des deux gouvernements publiés à l'occasion de l'acceptation de cet accord.

Q.- J'attire l'attentiondu Tribunal sur le document n°78 à la page 174, qui est le communiqué officiel, et également

.../..

SP/14.

18 Juin 1946. 10hs-11hs.

H0594 - 0015

sur le document 79 à la page 175, qui est le discours d'HITLER au Reichstag du 20 Février sur cette question.

H0594 - 0016

Le 26 février, vous avez fait votre visite d'ailleurs officielle à Schuschnigg. Le Ministère Public a présenté à ce sujet une note de dossier. Voulez-vous, je vous prie, me donner une déclaration au sujet de cette visite d'adieu ?

R. - Cette note contient apparemment ce que j'ai communiqué à M. von Ribbentrop par téléphone sur cette visite. Dans cette note, j'attire l'attention du Ministère des Affaires Etrangères sur le fait que....

LE PRESIDENT. - Quelle est la référence de ce document ?

DR. KUBUSCHOK. - Il s'agit de la note du dossier du 26 février, présenté par le Ministère Public.

SIR DAVID MAXWELL FYFE. - Livre de Documents 11-a, page 1.

R. - Dans cette note, je parle de la pression exercée sur Schuschnigg et sous laquelle il a agi, et le fait que je communique cela au Ministère des Affaires Etrangères devrait montrer que moi-même, je suis opposé à cette pression car sinon comment aurais-je fait un rapport à ce sujet ?

Le 26 février, mon activité intérimaire ést définitivement terminée.

Q. - Le 9 mars 1938, Schuschnigg a annoncé le plébiscite . Donnez-nous une déclaration à ce sujet, s'il vous plait ?

R. - Le plébiscite annoncé par M. Schuschnigg était naturellement une surprise totale. Selon moi, il était en contradiction avec l'esprit des choses sur lesquelles on s'était mis d'accord à Berchtesgaden, et en contradiction avec la tendance d'un apaisement pacifique des tensions. D'ailleurs, ce plébiscite violait également la constitution autrichienne. Il ne s'agissait pas là d'une décision

H0594 - 0017

du Gouvernement autrichien. Il s'agissait d'une mesure spontanée du Chancelier d'Autriche, et à mon avis il était parfaitement clair que les éléments qui, en Autriche, étaient pour un rattachement étaient très mécontents de ce plébiscite.

Q. - Le témoin Raeder a, dans ses déclarations, et dans son discours qui a été mentionné ici, déclaré qu'il aurait été dans votre appartement le soir du 9 mars. S'agit-il là d'un entretien qui avait été prévu ou s'agit-il au fond d'un entretien improvisé. De quoi s'agit-il exactement ?

R. -J'avais été absent de Vienne entre le 9 Mars et le 26 Mars, si mes souvenirs sont exacts. C'est pour cela que je suis rentré à Vienne et il est parfaitement possible que ces messieurs soient venus dans mon Ambassade et m'aient parlé. Il n'y avait absolument rien d'arrangé de ma part, rien de prévu.

Q. - Etiez-vous à Berlin le 11 mars ?

R. - Le 10 Mars au soir, j'ai eu à l'Ambassade un appel téléphonique de la Chancellerie du Reich.

LE PRESIDENT. - Nous n'avons pas entendu la réponse.

R. - Le 10 Mars au soir, j'ai reçu à l'Ambassade un appel téléphonique de la Chancellerie du Reich. C'était l'ordre d'Hitler de me rendre immédiatement dans la nuit à Berlin. Le lendemain matin, je me suis rendu à Berlin en avion, et c'est entre 9 et 10 heures du matin que je suis arrivé à la Chancellerie du Reich. Je ne sais pas pourquoi Hitler m'avait demandé de venir. Je supposais que dans l'évolution de cette crise, il désirait peut-être avoir mon conseil. Peut-être estimait-il aussi que ma présence à

H0594 - 0018

FP/3
18/6/46
11 à 12 h.

Vienne pouvait gêner ses plans. En tout cas, pendant cette journée décisive du 11 mars, j'étais à Berlin, et dans la Chancellerie du Reich. J'ai rencontré Hitler là-bas, il était entouré de nombreux ministres, Goering, Goebbels, Neurath. Il y avait des Secrétaires d'Etat, et aussi des officiers. Il m'a salué dans les termes suivants : la situation avec l'Autriche est devenue intolérable. M. Schuschnigg trahit l'idéal allemand, nous ne pouvons pas entrer dans cette combinaison de plébiscite forcé.

Et comme je voyais qu'il était violamment ému, je lui ai rappelé encore une fois la promesse qu'il m'avait faite à Bayreuth, et je l'avertis de ne pas prendre de décision forcé. Mais alors, il m'a déclaré : ou bien, on rapporte ce plébiscite, ou alors le Gouvernement doit démissionner. Nous savons aujourd'hui qu'il a envoyé une lettre par courrier spécial au Dr. Seyss-Inquart qui contenait cette exigence sous forme d'ultimatum adressé au Gouvernement autrichien. A ce moment-là,il ne m'a pas informé de cette intervention active de sa part, le reste de la journée s'est déroulé ensuite de telle façon qu'avec la plupart des personnes présentes, je me tenais dans la grande salle, tandisqu'Hitler était dans son bureau privé et c'est là qu'il a reçu un coup de téléphone de Goering, nous qui attendions dans la grande salle, nous n'avons appris que par fragment ce qui avait été dit. Mais maintenant, nous le savons par les documents.

Je ne mentionnerai qu'un incident. Vers 5 H. de l'après-midi, on reçut l'information de Vienne que le Gouvernement Schuschnigg était prêt à démissionner. Là-dessus, j'ai insisté auprès d'Hitler en lui demandant de rapporter tous les ordres sur le plan militaire. Hitler l'a fait entre 5 heures et 6 heures de l'après-midi. Les forces

H0594 - 0019

militaires qui avaient été mises en place ont été retirées sur ordre. A ce moment-là, j'ai adressé mes félicitations aux généraux Keitel et Brauchitsch parce que j'étais heureux que cela nous fut épargné, mais une heure plus tard déjà la situation était totalement différente. On reçut un coup de téléphone de Vienne disant que le Président refusait de nommer un gouvernement Seyss-Inquart, et c'est alors qu'Hitler a adressé ses ordres à la troupe de nouveau.

Tard le soir, on a dit que le Gouvernement autrichien avait demandé l'entrée des troupes allemandes, parce que sans cela il serait incapable de dominer la situation. Je vois encore M. von Neurath debout, à côté de moi, et me disant : "C'est une information si importante qui nous vient là de Vienne qu'il faut absolument que nous l'ayions par écrit". Nous sommes donc sous l'impression que c'est de Vienne que nous parvient cet appel au secours. Le reste des événements de la soirée est connu, et tout ce que je puis dire c'est que moi, personnellement, j'étais profondément bouleversé, par cette solution, car il était parfaitement clair que si l'on entrait avec l'armée, cela pouvait mener à des incidents et à une effusion de sang, et une nouvelle effusion de sang entre nos deux peuples non seulement compromettrait à nouveau et très gravement la question allemande, mais encore ferait en Europe la plus mauvaise impression en ce qui concerne la direction de la politique allemande.

Q. - J'attire l'attention du Tribunal sur le document 97, à la page 241 du troisième volume de mon Livre de Documents.

Je vous demande pardon, M. le Président, ce document ne s'y trouve pas encore, mais je vais le verser. C'est le document n° 97 de la page 241. C'est une déclaration sous la foi du serment de Thoss. C'est un ami du témoin Papen qui s'est entretenu avec lui le soir du 11 mars.

H0594 - 0020

Je cite vers le milieu de ce document :

"Le 11 Mars 1938, au début de l'entrée des troupes allemandes en Autriche, M. Von Papen a fait son apparition tard le soir dans le club "Union" où il m'a déclaré très ému et désespéré :'J'arrive de la Chancellerie du Reich, j'ai essayé de convaincre Hitler de ne pas entrer en Autriche, je l'ai vivement déconseillé de faire ceci, mais il a fait cette folie, et il vient de donner l'ordre aux troupes d'entrer."

M. le Témoin, saviez-vous quelque chose au sujet du plan militaire appelé "Cas Otto" ?

R. - C'est au cours des débats ici que j'ai entendu parler pour la première fois de ce "Cas Otto". Un instant, je vous prie. Le "Cas Otto" était comme on sait une préparation théorique d'une entrée allemande au cas où à la suite de la restauration de la monarchie des Habsbourg les Tchèques et les Hongrois entreraient à Vienne.

LE PRESIDENT. - Attendez un instant. Voici ce que faisait l'accuséLorsque je vous ai interrompu. Il a dit qu'il ne connaissait pas le document, et maintenant il est en train de l'expliquer.

Q. - Oui, c'est vrai, M. le Président. Nous passons à la question suivante. Vous avez fait allusion tout à l'heure au fait que vous auriez décidé de faire envoyer en Suisse les documents qui étaient une preuve de votre activité à Vienne. Est-ce que cela a été réalisé plus tard ?

R. - Oui, cela a été réalisé. Mon secrétaire M. von Ketteler a emporté ces dossiers en Suisse au début du mois de mars 1938.

H0594 - 0021

FP/6
I8/6/46
II à 12 H.

Q. - Voulez-vous nous donner brièvement des détails sur les circonstances au cours desquelles votre collaborateur Von Ketteler a été assassiné, après l'entrée des troupes allemandes en Autriche, en particulier qu'avez-vous entrepris pour éclaircir ce cas ?

R. - Dans les journées de l'entrée à Vienne, mon Secrétaire et ami, M. von Ketteler avait subitement disparu. J'ai alerté aussitôt la police de Vienne, M. Himmler, M. Heydrich, et le dr. Kaltenbrunner. MOn m'a promis de faire une enquête, mais l'enquête est restée sans résultat. Très longtemps, j'avais supposé tout d'abord que M. von Keppeler avait pris la fuite, parce que ses rapports avec le Parti autrichien étaient très mauvais, mais alors quelques semaines plus tard, il s'est avéré que le cadavre de M. Von Ketteler venait d'être trouvé dans le Danube, en aval de Vienne. J'ai porté plainte auprès du Parquet, pour meutre, et j'ai essayé d'obtenir une autopsie du cadavre. Cette autopsie a eu lieu, et le résultat est qu'il n'y a aucun indice d'assassinat ou de mort violente.

Mais malgré cela, je vois très clairement qu'il s'agit là d'un acte de vengeance de la Gestapo contre moi et contre ma politique et contre mes amis. Je m'adresse alors à Goering dont dépend la Gestapo, je lui demande de m'accorder son aide. M. Goering fait venir les dossiers de la Gestapo et me dit "qu'il a des preuves selon lesquelles M. von Ketteler aurait préparé un projet d'attentat contre Hitler." Je déclare que cela est absolument exclu, mais alors M. Goering constate par la Gestapo que j'ai fait transférer mes dossiers en Suisse, et que M. von Ketteler m'a aidé dans cette opération. M. Goering me promet de négocier avec Hitler, et de demander que les agents

H0594 - 0022

de la Gestapo qui ont participé à cette affaire soient punis. Je crois aussi qu'il l'a fait, mais cette intervention n'a pas eu de succès.

Q. - Après votre départ de Vienne, vous êtes rentré dans la vie privée. Vous a-t-on à nouveau offert des postes à l'étranger ?

R. - Je me suis retiré alors.....

(Le président et M. Biddle s'entretiennent)

Q. - Le témoin peut-il continuer.

LE PRESIDENT.- Continuez, je vous prie.

R. - Je me suis donc retiré, étant donné que mes expériences du 30 Juin, et en Autriche, n'étaient pas telles qu'elles m'eussent incité à aspirer à un autre poste.

Je puis constater seulement que dans la suite M. von Ribbentrop m'a demandé à deux reprises d'aller à Ankara comma ambassadeur, et que j'ai refusé deux fois.

Q. - La dernière question en ce qui concerne l'Autriche : après l'entrée à Vienne, Hitler vous a décoré de l'insigne d'or du Parti. Voulez-vous, je vous prie, nous donner une déclaration à ce sujet.

R. - C'est exact. Hitler avait l'habitude, comme nous le savons, de camoufler en ce qui concerne le monde extérieur les congédiements, par de tels actes. Comme je l'ai dit, j'avais été congédié;à ce moment-là, peut-être aurais-je dû refuser d'accepter cette insigne d'or du Parti car je n'occupas plus de fonction officielle, et je n'avais pas eu de raison véritable de l'accepter, mais la situation dans laquelle je me trouvais à ce moment-là était difficile, je ne voulais pas l'aggraver encore. Mon colla-

H0594 - 0023

borateur Ketteler avait disparu et moi, je devais m'attendre à ce que je sois mêlé à de la procédure, parce que j'avais fait transporter mes dossiers en Suisse. J'ai donc accepté cet insigne. Mais je conteste que cela puisse établir mon appartenance du Parti.

Je crois d'ailleurs que personne parmi ceux qui me connaissent, même parmi ces messieurs qui sont assis ici sur le banc des accusés, personne ne pourra prétendre que j'aie jamais de ma vie été national-socialiste.

Q. - Je pourrais passer maintenant à une période de temps relativement courte, le temps passé en Turquie. Dois-je commencer ?

LE PRESIDENT. - Pourquoi est-il nécessaire d'entrer dans le détail de ce qui a suivi l'Anschluss en 1938, étant donné ce qui a été déclaré ici par le Ministère Public. Croyez-vous que cela jette une lumière quelconque sur le passé ?

DR. KUBUSHOK. - M. le Président, j'en ai terminé en tout ce qui concerne l'Autriche. J'ai encore à présenter un chapitre très bref en ce qui concerne le temps de l'activité de l'accusé comme ambassadeur à Ankara. Je demande seulement s'il conviendrait de commencer maintenant, ou si le Président ne désire pas maintenant faire suspendre l'audience pour un moment. D'ici une heure environ, j'en aurai complètement terminé.

LE PRESIDENT. - Oui, certainement, il y aura une pause, mais voici ce que je vous ai demandé : pourquoi est-il nécessaire d'entrer dans les détails de l'activité de l'accusé à Ankara, étant donné ce qui a été déclaré ici par le Ministère Public, les charges contre l'accusé.

Si je comprends bien, le Ministère Public dit qu'il n'élève pas de charge contre l'accusé se rapportant à son

H0594 - 0024

activité àAnkara, à moins que l'histoire de cette époque puisse jeter une lumière sur le passé, c'est-à-dire sur l'époque qui précède le mois de mars 1938. Cela n'a aucun caractère de pertinence.

Q. - En cequi concerne son activité en Turquie, je me limite à quelques points et cela est très exactement en vue de jeter de la lumière sur l'activité antérieure de von Papen. Les preuves que je fournirai se limiteront à ceci : l'accusé von Papen, dans cette activité à Ankara, a montré très clairement qu'il était un adversaire très net de la guerre dans toutes ses phases, et dans toutes les phases de cette guerre, il s'est efforcé simplement d'arriver à une paix.

Son activité en Turquie doit fournir la preuve du fait que l'accusé n'aurait jamais pu de quelque manière que ce fut participer à une politique d'agression avant d'être en Turquie. Il convient, me semble-t-il, d'arriver à une image complète en ce qui concerne un homme accusé d'avoir participé à une conspiration. S'il a occupé un poste immédiatement avant le début de la guerre, et pendant la guerre, il est indispensable que nous examinions si son attitude à cette époque ne fournit pas la preuve contraire de ce qu'avance le Ministère Public, selon quoi il aurait participé à une politique d'agression. La question....

LE PRESIDENT. - Suspendons maintenant l'audience, nous verrons cela tout à l'heure.

- Suspension de 10 minutes -

DR. KUBUSCHOK. - C'est à la suite de tels événements que le 9 avril 1939 vous futes envoyé à Ankara comme Ambassadeur. Pourquoi avez-vous accepté ce poste ?

H0594 - 0025

R. - J'ai accepté ce poste après l'avoir refusé deux fois et pour des circonstances exceptionnelles. Le jour de l'occupation de l'Albanie par les troupes italiennes, M. de Ribbentrop m'a appelé au téléphone et m'a prié de venir d'urgence à Berlin. Il m'a exposé que le poste à Ankara qui était inoccupé depuis six mois, devait être immédiatement occupé, à cause des complications qui avaient été provoquées par l'occupation de l'Albanie et qui pouvaient surgir dans le sud-est européen.

Avant d'accepter ce poste, j'ai réfléchi longtemps pour savoir si une fois de plus, je pouvais faire quelque chose pour le régime hitlérien, et surtout s'il me fallait le faire. Nous savions que depuis le 15 Mars, le jour de l'entrée à Prague, nous étions sur un volcan. Cette question européenne pouvait amener deux possibilités de conflit, l'un pour la question polonaise, je n'y pouvais rien, l'autre était la question du sud-est européen qui était devenue aigue, à la suite de l'occupation de l'Albanie. Je sentais que je pouvais faire là quelque chose d'utile, et faire en sorte que la paix européenne soit maintenue.

C'est pourquoi je me suis mis à la disposition, à ce moment-là, pour me rendre à Ankara.

Q. - Autant que je sache, vous êtes parti d'abord à Ankara, vous avez éclairci la situation, et vous avez fait connaître votre point de vue dans un compte-rendu écrit et oral. Que pouvez-vous nous dire là-dessus ?

R. - A Ankara, je reçus immédiatement des informations sur la situation générale, parce que je connaissais là-bas toutes les personnalités dirigeantes. En conséquence,....

LE PRESIDENT. - Dr. Kubuschok, je ne pense pas que vous vous proposiez de demander au témoin sur toute la po-

H0594 - 0026

litique de la Turquie, des questions, n'est-ce pas ?

R. - Non, ce n'est pas mon intention, M. le Président. Je parle d'un rapport que l'accusé a adressé à Berlin non seulement à Hitler, mais à d'autres formations. Quant au contenu de ce rapport, cela prouve qu'il a pris une position réelle pour maintenir la paix. C'est pourquoi je tiens à ce que le témoin s'explique.

LE PRESIDENT. - Est-ce que vous avez ce rapport ?

DR. KUBUSCHOK. - Non, ce rapport fait partie des archives du Ministère des Affaires Etrangères que je n'ai pas pu atteindre.

LE PRESIDENT. - Oui, alors si vous voulez vous occuper de cette question, faites-le, mais brièvement.

R. - Je m'expliquerai très brièvement, Milord. Je suis revenu de Truquie, j'ai dit à Hitler dans un rapport ce qu'il fallait faire pour maintenir la paix en Europe. Ce mémoire, je l'ai fait parvenir également à Keitel et à Brauchitsch. J'ai exprimé dans ce mémoire qu'il étaitnécessaire pour que dans le sud-est européen reste pacifique, que l'Italie immédiatement fasse des promesses réelles, c'est-à-dire qu'elle consente à retirer ses forces militaires d'Albanie, et qu'elle consente à un règlement de ses relations avec la Turquie pour que tout doute soit enlevé quant à la sincérité des intentions de l'Italie vis-à-vis de la Turquie. Nous en sommes arrivés à une controverse assez violente entre le Comte Ciano et moi. Le comte Ciano, ce jour-là, se trouvait à Berlin pour signer l'accord italo-allemand.

Lorsque je lui fis mes propositions, il était très touché de mes idées et se plaignit à M. Ribbentrop à mon sujet. La conséquence en fut que nous eumes une controverse

H0594 – 0027

extrëmement violente avec M. von Ribbentrop qui me dit que c'était lui qui menait la politique extérieure de l'Allemagne et non moi, et qu'il n'était pas de mon affaire de faire des propositions quant à la pacification.

J'ai proposé à M. von Ribbentrop de lui faire une visite ailleurs, je lui ai dit qu'il était inutile que dans de telles conditions je sois envoyé à Ankara. Mais M. von Ribbentrop a détourné la question, et je suis reparti.

Q. - Avez-vous, dans ce rapport, parlé en général, et mis en garde contre une guerre ? Quels furent les motifs sur lesquels vous vous êtes basé pour faire valoir cet avertissement ?

R. - Le mémoire que j'ai également fait parvenir au Général Keitel et au Général Brautschitsch contenait une description de la situation militaire. J'ai exprimé dans ce mémoire quelle était la situation. Le début d'une guerre au sujet du corridor polonais arrivera forcément à se développer en une guerre mondiale. S'il arrivait une pareille guerre mondiale, la situation de l'Allemagne serait sans espoir, car il n'existe aucun doute quant au fait que l'Angleterre tiendra ses promesses faites à la Pologne, et que l'Angleterre et la France marcheraient aux côtés de la Pologne.

Q. - Quelles furent vos réactions lorsque vous avez appris la nouvelle de la déclaration de guerre, le 1er septembre 1939 ?

R. - Lorsque j'appris la nouvelle de la déclaration de guerre contre la Pologne, j'étais à Ankara, j'étais effrayé, bien entendu j'espérais toujours qu'Hitler éviterait de faire cela qui nous mènerait dans le plus grand malheur.

Q. - Je vous parle du document nº 14 qui est un affidavit à la page 62 du Livre de Documents.

H0594 - 0028

FP/I3
I8/6/46
II à 12 h.

C'est une déclaration de la secrétaire privée du témoin von Papen. Je cite un court passage de la page 64, l'avant dernier paragraphe :

"C'est en compagnie de l'Ambassadeur et de tous ses collaborateurs que j'appris la déclaration de guerre. Je me suis promené ensuite avec l'Ambassadeur dans le parc de l'Ambassade. L'Ambassadeur était extrêmement énervé et ébranlé. Je ne l'ai jamais vu ainsi, même pas pendant les plus sombres jours après le 30 juin 1934, et non plus après l'assassinat de son ami Ketteler.

"C'est pourquoi je me rappelle exactement chaque mot que l'Ambassadeur me disait à cette époque :

"Rappelez-vous mes paroles : provoquer cette guerre est le plus grand crime et la plus grande folie que Hitler et ses acolytes ont pu commettre. L'Allemagne ne pourra pas gagner cette guerre, nous resterons tous sous les ruines."

Quelles étaient alors, témoin, vos conclusions pour l'avenir ?

R. - Que pouvais-je faire ? Je pouvais ou bien élever une protestation, alors il m'aurait fallu envisager la solution d'être fusillé comme traître à l'Allemagne, et rester à l'étranger. Je pouvais partir en émigration, je ne l'aurais jamais fait, car j'ai toujours trouvé qu'on peut mieux travailler dans son pays qu'au loin. Je pouvais donner ma démission. Alors, je rentrerais en Allemagne, j'aurais été militaire.

H0594 - 0029

La meilleure possibilité me sembla être de rester où j'étais, où je pouvais être utile à mon pays.

Q. - J'en arrive à vos efforts pour maintenir la paix. Décrivez-nous, s'il vous plait, vos négociations avec l'Ambassadeur hollandais Visser.

R. - Immédiatement après la campagne de Pologne, je menais des négociations avec l'ambassadeur hollandais d'alors à Ankara, le Docteur Visser. Il s'était déclaré prêt à servir d'intermédiaire auprès de son ministère des affaires étrangères à Londres. Du côté allemand, il faudrait obtenir la restauration de la Pologne et un réglement de la question du corridor. J'exposai cette possibilité de paix à Monsieur Von Ribbentrop mais il me semble qu'on n'en tint pas compte à Berlin. C'est pour cette raison que je me rendis personnellement à Berlin, en novembre.

Monsieur Von Ribbentrop me dit que le Fuehrer ne voulait rien savoir de négociations de paix, et il me pria de ne faire aucune démarche dans ce sens. Malgré cela, je suis allé voir Hitler. Je lui ai exposé la proposition de l'ambassadeur hollandais et son désir de se rendre personnellement à Berlin. Malheureusement Hitler a repoussé tous mes arguments.

Q. -(Je vous ferai remarquer, avec l'autorisation du Tribunal que j'ai fait parvenir un questionnaire à l'ambassadeur Visser, ce questionnaire n'est pas encore revenu.)

Avez-vous, en 1939, fait d'autres propositions en vue de faire terminer la guerre ? Je pense ici à un rapport.

R. - Oui. En décembre 1939, j'ai fait un rapport détaillé adressé à Monsieur Von Ribbentrop pour qu'il soit remis à Hitler. Dans ce rapport j'exposai que les conditions préliminaires de paix dépendaient d'une modification complète des méthodes de gouvernement en Allemagne, dans le sens d'un aboutis-

H0594 - 0030

sement à un point de vue constitutionnel.

J'ai dit à Hitler à ce moment-là : si vous faites cela, vous aurez beaucoup plus de crédit à l'étranger. Il sera peut-être possible de poser des bases pour des négociations de paix.

Q. - Quelles instructions avez-vous reçues de Berlin au sujet d'une paix possible et qu'avez-vous fait ?

R. - Les chargés de missions recevaient régulièreme du Ministère des Affaires Etrangères l'ordre express de n'envisager la paix en aucun cas. De telles tentatives, d'après le point de vue du Ministère des Affaires Etrangères, seraient considérées comme un signe de faiblesse.

Je ne m'en suis pas tenu à cette interdiction puisque j'ai décidé, pour ma part, de faire tout mon possible pour abréger la guerre. C'est pourquoi, au printemps 1941, avant la crise des Balkans, je me suis adressé à Sa Majesté le Roi de Suède en le priant de vouloir bien s'occuper de servir d'intermédiaire dans la conclusion d'une paix éventuelle. J'en ai aussi parlé au Président de la Turquie, le Président Ismet Inonue, en le priant de faire son possible pour servir d'intermédiaire. Ce dernier a consenti alors que le Roi de Suède a refusé, en disant que la situation ne lui paraissait pas favorable. Le Président de Turquie me demanda simplement qu'on lui fasse cette demande d'une manière officielle. Naturellement, la chose n'a pas eu lieu

Q. - Que pensiez-vous des évènements du 10 mai 1940 je veux dire de l'entrée des troupes allemandes en Belgique et en Hollande et qu'avez-vous pu faire dans ce sens ?

R. - Le 10 mai 1940 je me demandais - et c'était la même impression que celle qui m'avait dominé pendant la première guerre mondiale - comment et pourquoi l'Allemagne violait la neutralité de la Belgique. Il me semblait incompréhensible

H0594 - 0031

que cette erreur psychologique soit commise une seconde fois. J'ai exprimé mes idées dans une lettre que j'adressais le 10 mai à l'Ambassadeur hollandais, le Docteur Visser.

Q. - Qu'avez-vous fait pour éviter que la guerre s'étende dans les Bàlkans ?

R. - Lorsque la crise surgit en Yougoslavie et que nos troupes y pénétrèrent par la Bulgarie, je demandai à Hitler d'adresser une lettre personnelle au Président de l'état turc. Dans cette lettre, il disait qu'en aucun cas il n'avait l'intention de s'attaquer à la Turquie et qu'en conséquence, il avait donné l'ordre aux troupes allemandes de se tenir à 40 kilomètres de la frontière turque.

Q. - En 1941, vous avez conclu un pacte d'amitié avec la Turquie. Pouvez-vous vous expliquer brièvement là-dessus?

R. - La question est très simple. Pour limiter la guerre. La Turquie devait savoir que malgré notre alliance avec l'Italie, malgré la guerre dans les Balkans et en Grèce, elle ne serait jamais menacée. Il fallait aussi qu'elle sache que nous ne tenterions pas de passer par la Turquie pour atteindre le Canal de Suez. Les négociations étaient très longues et très difficiles car von Ribbentrop désirait qu'on ne fasse aucune allusion, dans ce traité, aux relations de la Turquie avec les Alliés. J'ai fait remarquer à M. Von Ribbentrop et lui ai télégraphié que les Turcs étaient des gens qui dans leurs traités s'en tenaient à leurs conditions.

Q. - Saviez-vous quelque chose des intentions d'Hitler contre la Russie ? Qu'en pensiez-vous ?

R. - Le début de la guerre contre la Russie fut naturellement une grande surprise pour nous. Nous avions entendu parler de mouvements de troupes des deux côtés mais je supposais

H0594 - 0032

- et surtout j'espérais - qu'Hitler tiendrait les promesses de son pacte envers la Russie et que nous ne commencerions pas cette guerre. Dès le début, tant au point de vue allemand qu'au point de vue européen, j'ai considéré cette guerre comme un crime.

Q. - Lorsqu'en automne 1943 vous êtes revenu d'une visite en Allemagne, avez-vous continué vos efforts pour la paix?

R. - Après Stalingrad, il est évident qu'on ne pouvait pas poser les bases d'une paix avec le gouvernement d'Hitler Nous discutions beaucoup à ce sujet avec mes amis militaires.

En automne 1943, je fus incorporé dans l'ainsi dénommé " plan Beck " dont a tant parlé ici. le témoin Gisevius surtout-. Ce plan n'envisageait pas alors un attentat contre Hitler mais nous avions l'intention de faire cerner son quartier général par la troupe et de lui faire un procès. Les raisons en sont faciles à comprendre, car si beaucoup de généraux pensaient qu'il fallait terminer cette guerre, ils n'osaient pas envisager une action contre Hitler parce qu'ils étaient d'avis que celui-ci avait encore un prestige considérable. En outre se présentait la difficulté que si on écartait Hitler, on ne savait pas ce que les Alliés feraient de nous.

LE PRESIDENT. - Le Tribunal pense qu'il faudrait traiter cette question plus brièvement, Docteur Kubuschok.

LE TEMOIN. - Je vais m'expliquer très brièvement.

A la suite de tout cela, j'ai essayé de connaître les intentions des Alliés relativement à ce qu'ils feraient à l'Allemagne dans une telle éventualité, et je me suis adressé à l'Ambassadeur américain Earl qui en a fait des rapports dans la presse.

DR KUBUSCHOK. - Je me réfère au document 93 figu-

H0594 - 0033

rant à la page 2I4. Il est constitué par le questionnaire du Baron Von Lersner. Je cite la réponse à la question 7 :

" Mon activité en vue d'amener
" des négociations de paix a toujours été une initiative privée
" et s'étendait aux tentatives d'établir des négociations de paix
" mondiale entre toutes les puissances belligérantes. Avant d'en-
" treprendre une demande de paix quelconque, je me mis en rapports
" étroits avec l'Ambassadeur Von Papen et j'ai toujours été soute-
" nu par lui avec empressement bien que toute demande de paix lui
" fût interdite et mît sa vie, au moins autant que la mienne, en
" danger.

" Il m'a aussi mis en rapports
" avec toute une série d'étrangers notamment avec le Délégué apos-
" tolique d'Istenbul, l'Archevêque Roncalli. Quand en 1942, je me
" décidait à me rendre au Vatican, l'Ambassadeur Von Papen me con-
" seilla non seulement très vivement ce voyage, mais encore il me
" procura personnellement tous les papiers et passeports nécessai-
" res pour me rendre à Rome où je proposai, malgré la défense spé-
" ciale et formelle du gouvernement du Reich, au Cardinal Sécrétai
" re d'état, Cardinal Maglione et au directeur diplomatique de la
" Curie, Mgr. Montini, une campagne du Pape Pie XII auprès de tou-
" tes les puissances belligérantes en faveur de la paix.

" Lorsqu'en avril 1944, l'occasion
" se présenta à moi d'entrer en relations avec un ami du Président
" Roosevelt qui m'était personnellement connu depuis longtemps,
l l'ancien ministre américain à Vienne et à Sofia, M. George Earl,
" von Papen m'a, à nouveau aidé de toutes les manières..."

LE PRESIDENT. - Docteur Kubuschok, ce ne sont là que des détails, n'est-il pas suffisant de dire que l'accusé a fait tout son possible pour aider les négociations en faveur de la paix ? plutôt que de donner tous les détails de ce questionnaire qui ne

H0594 - 0034

font que confirmer ce qu'a dit l'accusé?

DR KUBUSCHOK. - Bien, je renonce donc à lire plus avant la réponse à la question 7 et je vous prie de vous référer au document 94, figurant à la page 217, c'est une lettre du témoin Lersner à Monsieur Kirkpatrik.

Dans cette lettre il se réfère au fait que déjà en 1939 l'intention de l'accusé Von Papen existait d'envoyer Lersner en Turquie, afin que, sur la base de ses relations internationales, il puisse agir en faveur de la paix. Il expose les difficultés qui ont surgi et comment Von Papen les a surmontées.

Dans cette lettre, il parle aussi d'efforts en vue de négociations de paix auprès de l'Amiral Horthy et du Roi Boris de Bulgarie.

Je voudrais très rapidement me référer aux réponses qu'a faites ici le témoin Gisevius. Par là, je veux prouver que Von Papen , dans les milieux des conspirateurs du 20 juillet n'a pas été admis défavorablement, mais que, bien au contraire, on envisageait de lui donner un poste de Ministre aux Affaires Etrangères.

Je vous prie de vous référer au document constitué par la déclaration sous foi du serment du Comte Bismarck, document 90 figurant à la page 201. Le Comte Bismarck est au courant des évènements du 20 juillet à la suite desquels il a été mis dans un camp de concentration. Bismarck fait remarquer dans ce document que Papen, en cas de changement éventuel du gouvernement, s'était mis à leur disposition et que l'on pouvait compter sur lui. Monsieur Von Trott était employé aux Affaires Etrangères au service des informations, à la suite des évènements du 20 juillet, il fut condamné à mort.

Je vous prie de vous référer maintenant au document

H0594-0035

89; figurant à la page 199. Il s'agit d'une lettre de Preil au fils du témoin Von Papen. Preil fait remarquer dans cette lettre que lors de l'attentat du 20 juillet, le Comte Stauffenberg envisageait l'activité de l'accusé xxxxx pour plus tard comme celle d'un Ministre des affaires étrangères. Le Tribunal m'a déjà autorisé à présenter ce document.

Q. - Quelle était votre position vis à vis du parti lorsque vous étiez en Turquie ?

R. - Ma situation à cette époque là était extrêmement mauvaise. Pendant une année, j'ai lutté avec le Landersgruppenleider du parti en Turquie. Cet homme s'exprimait vis à vis des employés de mon xxx ambassade en disant : " Monsieur von Papen devrait être dans un camp de concentration ou il faudrait le fusiller." J'ai lutté longtemps avant de parvenir à écarter cet homme.

Q. - Qu'avez-vous fait à cette époque au sujet des églises ?

R. - Pendant la guerre, j'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir pour éviter une agravation de l'opposition menée contre les églises. C'est-à-dire que j'ai pris sous ma protection personnelle toutes leurs institutions de Turquie.

DR KUBUSCHOK. - Je vous prie de vous référer au document 53 figurant à la page 141 et au document 51 à la page 148.

Q. - Qu'avez-vous fait dans la question juive au cours de votre activité en Turquie ?

R. - Je me suis opposé à l'application de toutes les mesures du gouvernement prises contre les Juifs allemands. Il y a eu un long procès du parti parce que des sujets allemands de mon ambassade étaient d'origine juive. J'ai défendu monpersonnel contre ces reproches et je me suis opposé à ce que les Juifs allemands se trouvant en Turquie soient poursuivis et qu'on leur

H0594 - 0036

retire leur nationalité d'Allemands du Reich.

DR KUBUSCHOK. - Je vous prie de vous référer au document 95, à la page 227 constitué par un questionnaire du Professeur Marchionini. Je me réfère aux questions 4, 5 et 6 qui traitent de ce problème.

Dans la réponse à la question 6, le dernier paragraphe présente beaucoup d'intérêt et d'autre part, le témoin Von Papen n'en a pas encore parlé. Je me crois donc obligé de citer ce passage figurant à la page 229, dernier paragraphe de la réponse à la question 6 :

" Je me souviens particulière-
" ment d'un fait qui s'est produit au printemps 1944 ; sur la
" prière de M. Barlas, le Commissaire aux réfugiés de la Jewish
" Agency, j'ai rendu visite à Von Papen pour lui demander son ai-
" de pour sauver de la déportation en Pologne et de l'exterminа-
" tion 10.000 Juifs se trouvant en France ; ces Juifs avaient
" possédé avant la nationalité turque, mais y avaient renoncé
" par la suite. Monsieur von Papen donna suite à ma demande et
" par son interventionsauva la vie de ces Juifs, ce que j'ap-
" pris peu après par M. Barlas lui-même. Des détails sur cette
" in terventicn pourront être obtenus de Mrs Steinhardt, à l'é-
" poque ambassadeur des Etats-Unis à Ankara et de Niman Menemonci-
" cioglu à l'époque Ministre des Affaires Etrangères de Tur-
" quie, qui étaient au courant, et de M. Barlas. "

LE PRESIDENT. - Le Tribunal désire que je vous fasse remarquer une fois de plus que vous prenez beaucoup plus de temps que vous ne l'aviez annoncé.

DR KUBUSCHOK. - J'en aurai terminé dans quelques minutes. Je passe à la dernière question.

Q. - Quand la Turquie le 2 août 1944 a rompu

H0594 - 0037

ses relations avec l'Allemagne, pourquoi êtes-vous retourné en Allemagne ? Purquoi n'êtes-vous pas resté en Turquie et ne vous êtes vous pas séparé définitvement de l'Allemagne ?

R. - Je puis faire remarquer que le jour où la Turquie rompit avec l'Allemagne, le Premier Ministre anglais, M. Churchill, a dit ce qui suit aux Communes :

" La rupture des relations
" entre la Turquie et l'Allemagne aura de lourdes conséquences,
" et de même pour Monsieur Von Papen. Le 30 juin, il a pu s'é-
" chapper du bain de sang. Il n'y parviendra pas cette fois-ci."

Du côté des Alliés on m'adressait des exiggnces. On a manifesté le désir de me voir rester en Turquie; j'ai refusé. J'ai dit : ' Je retourne/ en Allemagne où je dois être Je ne partirai pas en émigration car il est peut-être encore possible que je fasse quelque chose pour mon pays'. C'est comme cela que je suis retourné en Allemagne.

A mon arrivée en Allemagne, j'ai constaté que, conséquence des méthodes terroristes appliquées après le 20 juillet, il n'y avait plus aucune possibilité de faire quoi que ce fût. D'ailleurs, on plaça une sentinelle de la Gestapo devant ma porte.

DR KUBSUCHOK. - Je me réfère au document 95, figurant à la page 226. Il s'agit du questionnaire du Professeur Marchionini dont nous avons déjà parlé. C'est la réponse à la question 3. Je voudrais en livre brièvement la dernière partie qui traite des problèmes dont vient de parler le témoin.

" La dernière conversation eut
" lieu le 2 août 1944, la veille de son départ définitif d'An-
" kara après la rupture des relations diplomatiques entre l'Al-
" lemagne et la Turquie. Sur mon conseil de ne pas quitter la

H0594 - 0038

" Turquie mais d'adresser un appel d'ici à la nation et à l'ar-
" mée allemandes, de renverser Hitler et de mettre de suite fin
" à cette guerre xxxxxxxxxxx insensée, on Papen me répondit en
" substance ce qui suit : ' L'histoire m'a appris que les dic-
tatures
" tatxxxx ne pouvaient pas être renversés de l'étranger par des
" émigrés : il faut aller dans le pays pour combattre efficace-
" ment le régime. Pour cette raison je me suis décidé à retour-
" ner en Allemagne pour y mener le combat contre le régime hit-
" lérien afinde provoquer une fin plus rapide de la guerre. "

J'ai terminé mon interrogatoire de l'accusé Von Papen.

LE PRESIDENT. - Y-a-t-il d'autres avocats qui désirent interroger le témoin ?

DR. VON LEUDINGHAUSEN. - (Pour l'accusé Von Neurath)

Monsieur von Papen, je voudrais vous poser quelques questions, avec l'autorisation du Tribunal.

Q. - Depuis quand connaissez-vous Monsieur Von Neurath ?

R. - Depuis 1932.

Q. - Est-il exact que le Président von Hindenburg avait alors le désir que Monsieur Von Neurath devienne Ministre des Affaires Etrangères dans votre gouvernement, en 1932 ?

R. - Oui, c'est absolument exact.

Q. - Savez-vous quelque chose de l'activité de Monsieur Von Neurathdans ses différents postes d'ambassadeur et surtout au sujet de son dernier poste à Londres ? Saviez-vous que M. Von Neurath était un grand défenseur de la politique amicale ?

R. - Tout le monde le savait en Allemagne, et moi aussi.

H0594-0039

Q. - Vous reconnaissez aussi ce point de vue pacifique ?

R. - Bien sûr, moi aussi je l'ai approuvé. Sans cela, nous n'aurions pas pu travailler ensemble dans un Cabinet.

Q. - Est-ce que Monsieur von Neurath, quelques mois plus tard a pris part à des négociations qui tendaient à faire d'Hitler le Chancelier du Reich ?

R. - En aucun cas.

Q. - Etes-vous au courant du fait que le Président du Reich, Von Hindenburg a posé les conditions selon lesquelles Monsieur Von Neurath devait Ministre des Affaires Etrangères dans le nouveau gouvernement d'Hitler ?

R. - J'ai déjà dit ici que c'était l'une des conditions expresses d'Hitler...

Q. - D'Hindenburg ?...

R. - Oui, pardon, d'Hindenburg.

Q. - Et en principe, quelle fut l'attitude d'Hitler à ce sujet ? A-t-il accepté, uniquement pour pouvoir former son gouvernement ou a-t-il approuvé le choix d'Hindenburg ?

R. - Je crois qu'il était d'accord sur le choix de Von Neurath pour les Affaires Etrangères.

Q. - Avez-vous traité quelquefois de ces questions avec Hitler ?

R. - Oui, fréquemment. J'ai appris par Hitler que les expériences et le point de vue de Monsieur Von Neurath étaient prises par lui en considération.

Q. - Avez-vous aussi abordé la question avec Monsieu Von Neurath lui-même ?

H0594 - 0040

R. - Oui.

Q. - S'est-il décidé facilement ou non ?

R. - Aucun de nous ne s'est décidé facilement à former ce Cabinet. Et je voudrais croire que Monsieur Von Neurath a connu les mêmes rétiscences que moi.

Q. - Quels étaient à votre avis - dans la mesure où vous pouvez vous appuyer sur les déclarations d'Hitler - les buts de politique extérieure et les aspirations d'Hitler ?

R. - Les buts de politique extérieure de cette époque étaient très limités: écarter la discrimination par des voies pacifiques, renforcer la position de l'Allemagne dans le monde.

Q. - Jusqu'à la fin de 1937, avez-vous entendu quelques déclarations d'Hitler vous permettant de conclure qu'il était prêt au besoin à utiliser la force quand les tentatives pacifiques n'atteindraient pas leur but ?

R. - Jamais je n'ai entendu parler de telles intentions d'Hitler.

Q. - On prétend toujours cela ici. Est-ce que dans les milieux proches du Fuehrer on parlait de ses intentions guerrières?

R. - Je n'ai jamais entendu dire que dans le parti, parmi les Nationaux-Socialistes les plus convaincus, personne envisage les possibilités de guerre.

Q.- Nous pouvons en somme résumer en disant qu'Hitler était parfaitement d'accord avec les méthodes pacifiques de Monsieur Von Neurath ?

R. - Absolument, oui.

Q. - On reproche pourtant à Monsieur von Neurath

H0594 - 0041

d'avoir travaillé au réarmement de l'Allemagne. Quels auraient donc pu être les raisons d'Hitler motivant un réarmement ?

R. - J'ai expliqué hier que le réarmement n'a commencé qu'après mondépart du Cabinet. Mais autant que je le sache, tout le monde avait idée que le réarmement n'était fait que dans le but d'accorder à l'Allemagne une protection défensive de ses frontières.

Q. - J'en arrive au problème de l'Autriche. Connaissez-vous l'attitude de Monsieur Von Neurath dans le problème autrichien ?

R. - L'attitude de Monsieur Von Neurath dans le problème autrichien était la même que la mienne. Il a protesté continuellement au cours des séances du Cabinet contre les mesures imposées par le parti, dans les années 1933 et 34.

Q. - Lorsque vous étiez en mission extraordinaire à Vienne, étiez-vous sous les ordres de Monsieur Von Neurath. Receviez-vous ses instructions ou était-ce Hitler qui vous les donnait ?

R. - Je n'étais pas sous les ordres ~~XXX~~ de Monsieur Von Neurath mais j'ai toujours demandé d'être placé sous ses ordres. Bien entendu je tenais Monsieur Von Neurath au courant de toutes les démarches que je faisais, comme cela ressort clairement des documents que l'ona présentés ici.

Q. - Quelle était l'attitude de Monsieur VonNeurath vis à vis des négociations d'été 1936 qui menèrent au Traité du 25 juillet entre l'Allemagne et l'Autriche ?

R. - Vous voulez/ dire du 11 juillet ? Monsieur Von Neurath était absolument du même avis que moi : ce traité amènerait une pacification de nos deux peuples et il fallait en arriver à.

H0594-0042

Q. - A-t-il essayé d'agir dans ce sens sur Hitler ?

R. - Je ne suis pas au courant de cela, mais je le suppose.

Q. - Croyez-vous qu'il était sindère en ce qui concerne ce traité? Est-ce là votre avis ? Je fais remarquer icique le Ministère Public prétend le contraire et dit que Monsieur Von Neurath aurait signé ce traité avec des intentions trompeuses.

R. - Hier, j'ai déjà donné des détails à ce sujet. J'ai protesté contre ces intentions trompeuses que nous prêtait le Ministère Public. Monsieur Von Neurath a eu aussi peu de telles intentions que moi-même.

Q. - Encore deux brèves questions. Connaissez-vous l'attitude de Monsieur Von Neurath au sujet du retrait de l'Allemagne de la Société des Nations et de la conférence de désarmement en 1933 ?

R. - Oui, je connais cela très bien. Monsieur Von Neurath était de mon avis. Il pensait comme moi que le retrait de l'Allemagne de la conférence de désarmement était une faute ainsi que celui de la Société des Nations.

Comme je l'ai dit hier au Tribunal,c'est avec son accord que je me suis rendu à Munich pour voir Hitler afin de le convaincre de ne pas se retirer de la Société des Nations.

DR VON LEUDINGHAUSEN. - Je n'ai plus de questions à poser au témoin.

DR SEIDL. - Avec l'autorisation du Tribunal, je me permettrai de représenter le Docteur Stahmer pour poser une question concernant l'accusé Goering.

Q. - Témoin, vous avez dit ce matin qu'au sujet de l'assasinat de votre ami Ketteler en 1938, vous vous êtes adressé à Goering parce qu'il avait sous ses ordres la police d'état.

H0594-0043

Ne savez-vous pas d'une façon sûre qu'à partir de 1936 la Gestapo était sous les ordres d'Himmler ? Qu'elle était sous les ordres du Ministère de l'Intérieur ?

R. - Il est possible que par suite de mon absence de 4 années d'Allemagne, je sois resté dans l'ignorance de cela. En fait, on l'a dit ici, j'avais en tout cas le sentiment, en m'adressant à Goering qu'il était en mesure de me défendre contre la Gestapo. Après qu'Hitler eût refusé de me parler de cette affaire, il était tout à fait normal que je m'adresse à lui qui tenait le second rang en Allemagne.

DR SEIDL. - Je n'ai pas d'autres questions à poser.

LE PRESIDENT. - Sir David, peut-être préféreriez-vous commencer après la suspension ?

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. - Oui, à ce moment là mes documents seraient rangés et ce serait parfait.

LE PRESIDENT. - L'audience est levée.

(L'audience est levée à 12 heures 55 jusqu'à 14 h)

H0594-0044

GM/I

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

-:-:-:-:-:-

Séance du I8 Juin I946

ouverte à I3 h.55

sous la Présidence deLDRD JUSTICE LAWRENCE.-

-:-:-:-

SIR DAVID MAXWELLE FYFE.- Témoin, vous rappelez-vous avoir dit, lors de votre interrogatoire le I9S eptembre de l'année dernière, que votre point de vue était qu'HITLER était le plus grand escroc que vous ayez vu de toute votre vie ?

R.- C'est parfaitement exact. C'est l'opinion que je me suis faite après avoir appris ici tous ses crimes.

Q.- Mais c'était le I9 Septembre I945. Enfin, ce qui m'intéresse encore plus, c'est la réponse suivante : est-ce que, lorsqu'on vous a demandé à quelle époque vous en étiez arrivé à cette conclusion qu'HITLER était cela, vous avez répondu :"Seulement après avoir appris les faits, après qu'il ait commencé la guerre." Est-ce que vous vous rappelez de cela ?

R.- Oui.

Q.- Est-ce que vous n'avez pas mis plutôt longtemps à découvrir cette vérité tellement évidente, après avoir si longtemps coopéré étroitement avec HITLER ?

R.- Mon opinion sur HITLER, sa signification au point de vue de la politique intérieure, était parfaite-

...

H0594 - 0045

ment claire pour moi après le 30 Juin I934, mais avec tous les autres hommes, j'ai pu admettre que tout au moins sur la le plan de/politique extérieure il serait raisonnable, et j'ai été de cet avis jusqu'après les accords de Munich.

Q.- Voyons maintenant si vous aviez déjà eu une opportunité d'en arriver à cette conclusion : lorsque vous étiez Chancelier du Reich en I932, il a été nécessaire pour vous de faire connaissance avec les personnalités, les méthodes et les buts du Parti Nazi ?

R.- Oui.

Q.- Et vous l'avez fait n'est-ce pas ?

R.- Oui.

Q.- Et vous vous rappelez - je ne voudrais pas perdre du temps à me référer au document, mais vous pouvez me croire si je vous dis que c'est une citation exacte - que le I6 Novembre I932 HITLER vous écrivit et vous dit : "Vous devez connaître mon attitude et l'attitude de mon Parti."

R.- Je savais naturelement quels buts son Parti poursuivait, mais je puis ajouter que lorsqu'un Parti entre dans une coalition avec un autre parti, alors il faut qu'il supprime beaucoup de choses de son programme, et il faut qu'il accepte un programme de coopération. C'est ce qu'ã fait HITLER le 30 Janvier.

Q.- Oui, mais avant que nous arrivions au 30 Janvier, je voudrais parler de I932. Vous aviez très peu de doutes en I932, pendant la période où vous étiez Chancelier, que si HITLER arrivait au pouvoir, l'Allemagne courait le danger d'être gouvernée par des méthodes anticonstitutionnelles, ceci si HITLER arrivait au pouvoir ?

R.- Indubitablement, le programme des Nationaux-Socialistes était révolutionnaire sous ce rapport. Mais j'ai

...

H0594-0046

déclaré ici, que lorsque nous avons procédé à cette solution forcée du 30 Janvier, nous avons inclus une série de mesures de sécurité, et nous avons fait le projet d'un programme de coalition commun, qui à notre avis, excluait les dangers auxquels vous faites allusion.

Q.- Mais le Président VON HINDENBURG était tout à fait convaincu au milieu de I932, qu'il serait très dangereux de mettre le pouvoir aux mains d'HITLER ? Est-ce exact ?

R.- Oui, il était parfaitement de cet avis. Il pensait qu'il fallait limiter les pouvoirs d'HITLER.

Q.- Je voudrais vous citer une phrase de la déclaration sous foi de serment de MEISNER, que le Tribunal trouvera dans le Livre de Documents n° II à la page 43. Ce sera le document GB-495. Il porte le n° 3309.

C'était au mois d'Août I932, d'après M. MEISNER:

"HINDENBURG a déclaré qu'à cause de la situation tendue, il ne pouvait ~~que~~ transmettre le pouvoir à un nouveau parti, comme les Nationaux-Socialistes, qui étaient intolérants, bruyants et indisciplinés."

C'est sans doute une représentation assez modérée du point de vue du Président du Reich à cette époque.?

R.- Oui.

Q.- Accusé je ne parle pas d'une coalition. Je parle du cas où les Nationaux-Socialistes arriveraient d'eux-mêmes au pouvoir. Il était évident qu'ils avaient peu de scrupules et qu'ils employaieraient tous les moyens n'est-ce pas ?

R.- Cela, on ne peut pas le dire. Dans la vie politique il en est toujours ainsi. Un parti à tendance radicale est un parti tout court, mais en particulier les partis à tendance radicale, lorsqu'ils arrivent au pouvoir et lorsqu'ils portent une responsabilité, se voient obligés de supprimer beaucoup de points de leur programme.

...

H0594 - 0047

Nous avons vu cela par exemple chez les partis socialistes de tous les pays.

Q.- Est-il exact, comme l'accusé GOERING l'a déclaré sous la foi du serment, qu'en I932 il vous a dit que tous les Nazis avaient beau faire, HITLER ne deviendrait jamais un homme de second plan ou un Vice-Chancelier, qu'il n'accepterait aucun accord politique qui ne lui donnerait pas la première place ? Est-ce vrai ?

R.- Oui, c'est HITLER lui-même qui me le déclarait toujoursà nouveau.

Q.- Vous avez donc compris qu'HITLER et ses complices voulaient des conditions qui leur permettent de mettre à exécution leur programme ?

R.- Non, je ne le savais pas. C'est une constatation que vous faites ici, mais qui ne correspond nullement à la situation d'alors. Il vous suffirait de lire le programme de coalition de notre gouvernement, du Ier Février, pour constater ...

Q.- Accusé, je nen suis pas encore à ce moment-là de la coalition. Je ne vous pose que quelques questions sur le point de vue que vous aviez envers HITLER, vous et VON HINDENBURG. Je vous pose toujours des questions au sujet de I932, et la question que j'ai posée est celle-ci :

N'avez-vous pas réalisé, que si HITLER et ses complices arrivaient au pouvoir, ils voudraient et ne sauraient être satisfaits, que si on leur donnait toutes opportunités de pouvoir mettre à exécution leurs programmes et leurs buts.?

R.- Non, je ne le savais pas, car sinon pourquoi aurais-je tenté en I933, de les forcer à entrer dans un programme commun de coalition ?

...

H0594-0048

Q.- Vous nous l'avez déjà dit je crois, mais je voudrais que cela soit très clair : que votre opinion de ce qui était nécessaire pour l'Allemagne, dans la deuxième moitié de I932, était d'aplanir les difficultés politiques intérieures de l'Allemagne, et d'ajuster les relations avec les puissances occidentales, afin de faciliter la satisfaction des exigences du Traité de Versailles. Est-ce exact ?

R.- Oui.

Q.- Et avec ces buts, je pense que la première chose que vous ayez faite, était d'inviter HITLER à être Vice-Chancelier dans votre gouvernement, aux environs d'Août I932 ?

R.- Oui, c'est cela.

Q.- HITLER avait ~~reçu~~ refusé cela,/et ~~cela~~ il refusa également une deuxième offre similaire de votre part, au mois de Novembre. Est-ce exact ?

R.- Oui.

Q.- Afin de gagner du temps, je voudrais voir si M. MEISSNER reproduit correctement la situation dans les paragraphes 6 & 7 de son affidavit. Il dit,-je vais le résumer pour vous, et croyez-moi je serai toujours heureux de le lire si vous avez des doutes - qu'en Novembre I932, vous croyiez que la situation générale et le Parti National-Socialiste en particulier, pouvait être contrôlée si le Président vous donnait le pouvoir de faire des décrets sous l'Article 48, et si vous aviez le support de la Reichswehr et de la Police. Et à cette époque, le Général VON SCHLEICHER ne donna pas son accord, parce qu'il croyait que la Reichswehr n'était pas capable de maintenir l'ordre en Allemagne. ?

R.- Ce n'est pas exact dans la mesure où ce

...

H0594 - 0049

processus ne peut pas être mis en accord avec un article quelconque de la Constitution. Cette façon de procéder, constitue une violation de la Constitution, mais par ailleurs c'est exact.

Q.- Mais il pourrait employer des méthodes anti-constitutionnelles pour vous donner ce pouvoir ?

R.W Oui, comme je l'ai dit ici, il m'en avait chargé le premier Décembre.

Q.- Mais est-ce que MEISSNER a raison d'écrire, que vous vouliez, après avoir échoué, pour faire entrer HITLER dans votre gouvernement, gouverner par décret, en gardant le contrôle avec l'aide de la Reichswehr, et que le Général VON SCHLEICHER déclara que c'était là une chose impossible ?

R.- Non ce n'est pas exact. Après que le Président HINDENBURG eut décidé qu'il ne voulait pas commettre une violation de la Constitution, il nomma le Général VON SCHLEICHER Chancelier du Reich, comme on sait. M. VON SCHLEICHER, voulait à ce moment là, créer une majorité par une scission du Parti National-Socialiste, et j'ai naturellement soutenu cette tentative de M. VON SCHLEICHER.

Q.- Mais s'il s'agit là d'une erreur de ma part, je pourrai vous citer les paroles propres de MEISSNER, paragraphe 5, page 44 du Livre de Documents II A. Je pense qu'il vous serait plus facile si vous suiviez sur le texte. Paragraphe 5.:

"Le renouvellement de la nomination de VON PAPEN comme Chancelier, par le Président HINDENBURG, aurait été probable, s'il avait été préparé pour une lutte ouverte contre les Nationaux-Socialistes qui auraient impliqué ou qui auraient menacé d'user de la force. Presque ~~jusqu~~'à l'époque de sa démission, VON PAPEN et quelques-uns des autres Ministres, se mirent

...

H0594 - 0050

d'accord sur la nécessité d'opérer une pression contre les Nazis en employant toutes les ressources de l'Etat et en se basant sur l'Article 48 de la Constitution, même si cela pouvait mener à un conflit armé. D'autres Ministres cependant, croyaient qu'une telle éventualité pourrait mener à la guerre civile. Des décisions étaient prévues par SCHLEICHER, qui, à une époque déjà antérieure, avait recommencé une action énergique contre les Nazis, même si cela signifiait l'usage de la Police et de l'Armée. Maintenant, dans une réunion décisive du Cabinet, il abandonna cette idée et déclara qu'il était prêt à une entente avec HITLER, est-ce exact?

R.- En partie c'est exact, en partie c'est inexact.

Q.- Voulez-vous nous dire alors, ce qui n'est pas exact ?

R.- Oui. Ma nouvelle nomination, en tant que Chancelier, effectuée par HINDENBURG comme le dit M. MEISSNER, était possible si j'avais été prêt à mener une lutte ouverte contre les Nazis. Cela est entièrement faux historiquement, car c'est moi qui le Ier Décembre ai proposé à M. VON HINDENBURG de commettre une violation de la Constitution, et par là même de mener une lutte ouverte contre le Parti Nazi, et c'est M. VON SCHLEICHER qui a contrecarré cela. Voilà la vérité historique.

Q.6 Bien.

Afin que nous ayons cela en rapport, regardez le paragraphe 6 du ~~thème~~ même document. Environ la deuxième phrase. Cela commence ainsi :

"Lorsqu'il apparut clairement qu'HITLER ne voulait pas entrer dans le Cabinet de SCHLEICHER, et que SCHLEICHER de son côté était incapable de provoquer une scission dans le Parti National-Socialiste comme il avait espéré le

...

H0594 - 0051

faire avecl'aide de Gregor STRASSER. La politique pour laquelle SCHLEICHER avait été nommé Chancelier connut une faillite. SCHLEICHER savait qu'HITLER était particulièrement monté contre lui, à cause de son essai de provoquer une scission dans le Parti, et qu'il n'accepterait jamais de coopérer avec lui. Ainsi il changea d'avis et décida de lutter contre les Nazis, ce qui signifiait qu'il ne voulait pas poursuivre la politique, maintenant, à laquelle il s'était opposé de façon très forte quelques semaines auparavant, comme PAPEN le lui avait suggéré, est-ce exact ?

R.- Oui c'est parfaitement exact.

Q.- Maintenant je voudrais que la position soit très claire. Vous nous avez dit que vous avez approché HITLER pour la première fois au mois d'Août. Mais avant que vous ayez approché HITLER, vous avez déjà légalisé la position des S.A. et S.S., qui avait été rendue illégale par le Chancelier BRUENING. Cela se passait le I4 Juin n'est-ce pas ?

R.- J'avais levé l'interdiction, oui, mais pour quatre semaines seulement.

Q.- Est-ce que vous pensiez que c'était là une mesure appropriée de lever cette interdiction des S.A. qui étaient la terreur de la rue ?

R.- J'ai déclaré expressément au Tribunal, qu'à ce moment on en est venu à la levée de cette interdiction. La raison en était qu'il fallait amener HITLER et son Parti à tolérer mon gouvernement, et une autre raison encore, était que la suppression de ces groupes de combat, était une chose unilatérale si l'on n'interdisait pas en même temps les groupes de combat socialistes et communistes.

Q.- La 20 Juillet, vous vous êtes débarrassé du gouvernement BRAUN-SEVERING, et vous avez pris le con-

...

H0594 - 0052

trôle de la Prusse et de la Police prussienne ?

R.- On ne peut pas dire cela de cette façon, non.

Q.- Mais vous vous êtes débarrassé du gouvernement BRAUN-SEVERING, et vous avez pris le pouvoir ensuite, ainsi que le contrôle de la police prussienne vous-même ?

R.- Je n'avais pas la police prussienne entre mes mains, mais à partir de ce moment là, c'est le Commissaire du Reich pour la Prusse que j'avais placé. C'était un homme très modéré qui dirigeait cette police.

Q.- Mais après la Constitution de Weimar, vous, comme Chancelier du Reich, aviez le droit d'édicter toutes les directives pour la politique à suivre, à tous les premiers Ministres, et notamment en Prusse ?

R.- Après avoir nommé un Commissaire, j'avais le droit de définir la ligne générale de la politique pour la Prusse.

Q.- Maintenant, je voudrais que vous regardiez un discours que vous avez fait à Essen, au mois de Novembre I933, où vous parliez justement de cette époque. Livre de documents aux pages 54. Dans le texte allemand c'est la page 47.

Vous voyez les paroles d'introduction, "Depuis le moment où la Providence m'a fait appeler pour devenir le pionnier de la Résurrection Nationale et de la Renaissance de notre patrie, j'ai essayé de supporter avec toute ma force l'oeuvre du Parti National-Socialiste et de son Chef". Est-ce exact?

R.- Absolument oui. Cela se rapporte n'est-ce pas ...

Q.- Je vous ai simplement demandé si c'était exact, vous ferez les commentaires plus tard; ~~et jusqu'au~~

"Et juste au moment où j'ai repris la Chan-

...

H0594 - 0053

cellerie" - c'est vous qui avez repris la Chancellerie - "j'ai préconisé de paver la route du pouvoir à ce jeune mouvement de combat et de libération."

Vous parlez ici de paver la route du pouvoir pour le mouvement de libération, c'est ainsi que vous avez légalisé les S.A. et que vous avez obligé au retrait le gouvernement modéré en Prusse ?

R.- Non, ç'eût été là une très mauvaise comparaison.

Q.- Attendez une seconde, dites-moi seulement si c'est cela que vous avez fait. Dites au Tribunal comment vous avez ouvert la voie du pouvoir à ce jeune Mouvement de Combat et de Libération ?

R.- Oui, je vous le dirai très exactement. Le programme du Parti National-Socialiste, prévoyait une libération de l'Allemagne des discriminations qui nous avaient été posées par le Traité de Versailles. J'en ai parlé endétail ici, et j'ai montré quelle peine j'avais pris moi-même sous ce rapport, pour obtenir la bienveillance des grandes puissances. Nous voulions, d'une nation de second ordre que nous étions, devenir une grande puissance. Voilà le sens.

Q.- Accusé, je ne voudrais pas vous interrompre, mais le Tribunal vous donnera toujours l'opportunité de revenir sur ce point.

Je voudrais simplement revenir sur ceci : ai-je tort, quant à ces deux choses que vous avez faites/: de dire que vous avez, pour ouvrir la voie aux Nationaux-Socialistes, fait encore autre chose, qu'avez-vous fait ?

R.- A deux reprises j'ai adressé à HITLER l'offre d'entrer dans mon propre gouvernement, et lorsqu'en Janvier, à la fin du mois de Janvier I933, la situation n'offrait plus d'autre issue, sur l'ordre de HINDENBURG, j'ai réuni

...

H0594 - 0054

et formé cette coalition avec le Parti National-Socialisme.

Q.- Mais est-ce qu'à cette époque vous croyiez qu'HITLER était absolument indispensable à l'Allemagne ?

R.- J'estimais qu'un homme qui en Mars I932, c'est à dire avant mon arrivée au gouvernement avait 36,8 % de toutes les voix en Allemagne lors des élections présidentielles, cet homme et son parti devaient être intégrés dans une oeuvre gouvernementale responsable.

Q.- Mais en plus de ce succès électoral, pensiez-vous qu'HITLER par sa personnalité et son programme était indispensable à l'Allemagne à cette époque ?

R.- Je ne vois pas comment on pourrait en finir avec un parti qui dispose de 36 % des voix par des mesures policières, par exemple, cela me paraît impossible.

Q.- Mais; regardez vos propres paroles dans le paragraphe suivant :

"Dieu le Bienveillant a béni l'Allemagne, en lui donnant dans cette époque de misère profonde un chef qui ~~l'a conduite et~~ la conduira à travers tous les déboires et toutes les faiblesses, à travers toutes les crises et tous les moments de danger, avec un instinct sûr de l'homme d'Etat, vers un avenir heureux."

Je crois que c'est un petit peu fort comme expression pour un ancien officier de cavalerie, de parler ainsi de cet homme. Est-ce que réellement vous pensiez ce que vous disiez là ?

R.- A ce sujet, je me permettrai de dire ce qui suit : après avoir formé cette coalition avec HITLER, j'étais convaincu qu'il se conformerait aux termes de ce pacte de la coalition. J'ai souvent répété, et non pas seulement dans ce discours, que j'acceptais HITLER et ce programme, et la raison pour laquelle je parle ens a faveur, en

...

H0594 - 0055

particulier dans ce discours, je l'ai déjà indiquée, car il s'agissait là de constater devant l'opinion publique mondiale, que l'engagement solennel qu'avait pris HITLER pour la paix, était une chose sérieuse. C'est ce que je voulais souligner.

Q.- Oui, mais vous comprenez n'est-ce pas, accusé, ce que je vous dis : c'est que pendant les premiers mois où vous étiez Chancelier, vous avez fait procéder à des actions diverses et essayé d'arriver à attirer HITLER vers vous. Quand il refusa, d'après ce que nous déclare MEISSNER, vous étiez prêt à combattre contre lui. Lorsque SCHLEICHER vous a refusé son appui, vous avez démissionné. Lorsque SCHLEICHER a repris le pouvoir, vous êtes revenu une fois de plus vers HITLER. C'est cela que je voudrais vous dire, et c'est vous qui nous avez dit qu'HITLER et vous aviez eu une entrevue le 4 Janvier I933, dans la maison de Kurt VON SCHROEDER.?

R.- Non, c'est une conception entièrement erronée. Je pense que j'ai parlé en détail de cette entrevue du 4 Janvier I933 avecSCHROEDER.

Q.- Mais n'êtes-vous pas d'accord avec SCHROEDER que c'est sur votre requête que cette entrevue eut lieu.

R.- Non, je suis d'un avis entièrement différent. Cette entrevue eut lieu sur le désir d'HITLER.

LE PRESIDENT.- Pourriez-vous lui demander de nous parler de cette entrevue ?

SIR DAVID MAXWELL FYFE.- Oui, certainement, Mylord, c'est justement ce que je me proposais de faire.

Est-ce que vous dites que c'est HITLER qui a voulu cette entrevue et qui l'a ~~écrit~~ demandée ? Ce que je vous suggère, c'est que von SCHROEDER qui servait là d'intermédiaire a déclaré que vous aviez fait la requête pour cette

H0594-0056

entrevue. N'êtes-vous pas d'accord avec cela ?

R.- Je suis d'un avis entièrement différent, car cela ne correspond pas aux faits, ce qu'a dit M. von SCHROEDER.

Q.- Mais dites au Tribunal qui a combiné cette entrevue .

DR. KUBUSCHOK.- J'élève une objection contre la présentation de l'affidavit de von SCHROEDER. Lors de la présentationpar le Ministère Public, il avait été question de citer ce document. J'avais proposé que le témoin soit cité puisqu'il est à proximité de Nuremberg. Le Tribunal a demandé alors au Ministère Public de citer le témoin, sur quoi le Ministère Public a renoncé à la citation du témoin. Or maintenant dans cet interrogatoire contradictoire on se propose d'utiliser cette déclaration sous la foi du serment, mais je crois que cela ne va pas, car ce serait en contradiction avec la décision du Tribunal puisque le Tribunal désirait l'utilisation de la déclaration sous foi du serment avec le témoin,tandis que maintenant on proposerait d'utiliser la déclaration sous foi du serment sans le témoin.

SIR DAVID.- Mylord, c'est parfaitement exact, j'aurais dû dire qu'il est différent de l'employer en contre-interrogatoire. Lorsque le Dr. KUBUSCHOK a produit dans mes propres preuves des extraits du Calendrier de l'Histoire européenne - que vous trouverez dans le volume 1, page 27, de son livre de documents -, cela était différent. Je suis sûr que,si l'on admet des preuves de ce genre, je peux moi aussi faire une objection contre l'utilisation de ces preuves.

Mylord, je suis désolé, j'aurais dû aller plus loin. Mon ami a présenté la déclaration authentique du Baron VON SCHROEDER, qui se trouve à la page 26. En même temps, le Baron VON SCHROEDER donna la déclaration suivante, concernant un entretien entre l'ancien Chancelier VON PAPEN, re-

...

H0594-0057

présentant des cercles conservateurs, et Adolf HITLER, chef du mouvement national-socialiste, entrevue qui avait lieu, exclusivement sur la requête de VON PAPEN.

Je peux par conséquent utiliser une autre déclaration de VON SCHROEDER, indépendante de celle-ci.

DR. KUBUSCHOK.- Puis-je faire une observation à ce sujet, M. le Président, puis-je faire remarquer, ici, qu'il s'agit là de deux choses entièrement différentes. Sir DAVID attire l'attention du Tribunal sur un document que j'ai présenté en l'extrayant du Calendrier Historique de SCHULTHESS. C'est un communiqué commun de PAPEN et de SCHROEDER qui, à cette époque, a été publié dans les journaux. Or, l'objection que l'élève, s'adresse à une déclaration sous-serment du témoin SCHROEDER, et j'ai attiré l'attention du Tribunal à ce sujet. L'Accusation à ce moment là m'a donné raison, en ce sens que SCHROEDER est une personnalité suspecte, et que lui-même est indirectement intéressé à tous ces évènements, et que la production d'un affidavit n'est possible que si on a la possibilité d'interroger M. SCHROEDER. En tous cas, ce qui est présenté ici n'est rien d'autre que la reproduction de documents de l'époque, extraits du Calendrier Historique de SCHULTHESS. Ces documents ont été ~~acceptables~~ acceptés par le Tribunal, en accord avec le Ministère Public.

LE PRESIDENT.- Sir DAVID, est-ce que vous ne pourriez pas nous présenter ~~l'évolution~~ les faits, au lieu de passer du temps à discuter surtout ces documents.

SIR DAVID.- Maintenant passons à cette entrevue, accusé.

Excusez-moi, je pense qu'il faudra d'abord parler des détails : qui y était et où c'était.

C'était dans la maison de Cologne, du baron von SCHROEDER, n'est-ce pas ?

.../..

H0594 - 0058

R.- Oui, mais ce n'est pas un de mes amis, attention !

Q.- Non, non. Maintenant, parmi ceux qui étaient dans cette maison, il y avait HITLER, l'accusé HESS, HIMMLER et KEPPLER, n'est-ce pas ?

R.- C'est possible, oui.

Q.- KEPPLER est ce monsieur dont le Tribunal a entendu parler parce qu'il était à Vienne en Mars 1938, n'est-ce pas ?

R.- C'était un homme qui était toujours en compagnie d'HITLER.

Q.- La discussion elle-même eut lieu entre vous et HITLER en présence de von SCHROEDER, n'est-ce pas ?

R.- Non. Peut-être pourrai-je donner au Tribunal une courte description de cet entretien, étant donné que le Tribunal en a exprimé le désir.

Q.- Je pense qu'il serait plus facile que je vous produise les faits et que vous me répondiez. C'est ce que désire sans doute le Tribunal.

Dites-vous que von SCHROEDER n'était pas présent?

R.- Il se peut que von SCHROEDER ait assisté à certaines parties de cet entretien, mais je me souviens que pour l'essentiel j'ai parlé à HITLER seul.

Q.- L'entrevue commença vers 11hs30 du matin, n'est-ce pas, cette entrevue entre vous et HITLER ?

R.- Oui.

Q.- Et la première chose dont vous avez parlé consistait à expliquer à HITLER que, bien que vous n'aviez pas été capable de relâcher deux nazis qui avaient été arrêtés pour avoir tué un communiste, vous avez réussi à ce que le Président von HINDENBURG les gracie ?

R.- Je me souviens, oui, qu'HITLER m'a fait des

H0594 - 0059

reproches violents à cause de la condamnation à mort de ces nationaux-socialistes.

Q.- Le deuxième point que vous avez expliqué à HITLER était que ce n'était pas du tout par des intrigues et des machinations de votre part que le Président von HINDENBURG avait refusé de discuter avec HITLER la question de l'accession d'HITLER à la Chancellerie du Reich ? Est-ce exact R.

R.- Oui, je lui ai déclaré que mon offre du 13 Août 1932 était une chose absolument sincère.

LE PRESIDENT.- Je ne crois pas que c'est une réponse à votre question, SIR DAVID.

SIR DAVID.- Oui, moi non plus.

N'avez-vous pas expliqué à HITLER que ce n'était pas votre faute si HINDENBURG avait refusé de discuter l'accession d'HITLER à la Chancellerie au mois d'août 1932 ?

R.- Non.

Q.- Lorsqu'HITLER rencontra von HINDENBURG ?

R;- Non, cela ne peut pas être exact, car, comme le montrent les documents historiques, HITLER a eu un entretien avec HINDENBURG le 13 Août et HINDENBURG lui a donné les raisons pour lesquelles il s'opposait à ce qu'HITLER devienne Chancelier.

Q.- Non, mais ce que je voudrais vous faire comprendre, c'est que vous avez déclaré à HITLER que vous vouliez qu'il admette que ce n'était pas votre faute à vous personnellement, si HINDENBURG n'était pas prêt à discuter avec HITLER sur l'accession à la Chancellerie ?

R.- Mon M. le représentant du Ministère Public, c'est ce que ~~je présente~~ prétend M. SCHROEDER, mais ce n'est pas exact.

...

H0594 - 0060

Q.- Bien, mais que déclarez-vous qu'il a été dit à ce sujet sur VON HINDERBURG et HITLER ?

R.- Ce qu'a dit HINDENBURG à HITLER, vous le trouvez dans tous les ouvrages, c'est de notoriété historique.

Q.- Mais ce que nous voulons savoir, si je peux dire, c'est que lorsque vous avez vu HITLER le 4 Janvier, lui avez-vous dit quelque chose ? Quelle lui avez-vous dit-si vous lui avez dit quelque chose - sur la position de HINDENBURG à l'égard d'HITLER.?

R.- Oui, et si vous m'aviez permis de fournir des explications sur la façon dont s'est passé cette réunion, je l'aurais dit depuis longtemps.

Au cours de toutes ces négociations, tout ce que j'ai fait a été d'attirer l'attention de M. HITLER, sur la nécessité impérieuse de s'entendre avec M. VON SCHLEICHER, sur la nécessité d'entrer dans son gouvernement. En d'autres termes, j'ai poursuivi les efforts que j'avais entrepris moi-même en I932 pour amener le Parti Nazi à une collaboration.

Q.- Est-ce que vous dites sérieusement à ce Tribunal que vous avez conseillé à HITLER d'entrer dans un Cabinet présidé par VON SCHLEICHER ?

R.- Au contraire, je lui ai dit qu'il devait entrer dans le Cabinet SCHLEICHER.

Q.- Mais oui, c'est exactement ce que je vous dis. Je vous suggère que vous avez conseillé à HITLER qu'il serait bon pour les ~~Nationaux-Socialistes~~ Nationalistes dont les vues étaient proches des vôtres, ainsi que les conservateurs, de se joindre à HITLER pour la formation d'un gouvernement.

Est-ce que vous lui avez déclaré ce qui était réellement arrivé le I3 Janvier. Prétendez-vous qu'il est

...

H0594 - 0061

inexact que vous lui ayez déclaré cela ?

R.- Je n'ai pas dit un mot de cela, c'est une falsification complète, et pour le prouver, je vous déclare de qui suit :

Immédiatement après cette conversation, j'ai écrit une lettre à SCHLEICHER, le 4 Janvier après-midi. Cette lettre, il l'aura reçue le 5 au matin. Mais avant même que M. SCHLEICHER n'ait reçu ma lettre donnant des détails sur le contenu réel de cet entretien, les journaux du matin, du 5 Janvier, ont déclanché une agitation extraordinaire contre moi, une campagne, en prétendant que cette conversation avec SCHROEDER constituait une déloyauté contre SCHLEICHER.

Revenu à Berlin, je me suis rendu immédiatement chez M. VON SCHLEICHER, et je lui ai déclaré quel avait été le contenu réel de notre converzation. M. VON SCHLEICHER a publié un communiqué relatif à cet entretien.

Q.- Mais vous savez, ce n'était pas les eul à publier un communiqué, HITLER également a publié un communiqué. Je vous-drais que vous vous rappeliez, je suggère, que vous et HITLER vouliez former une coalition avec les milieux conservateurs et nationalistes, sous la direction d'HITLER.

Regardons maintenant ce communiqué que vous avez publié conjointement avec HITLER.

M. le Président, c'est un nouveau document qui porte le n° GB-496. Regardez au bas de la page, à la fin. Adolf HITLER et M. VON PAPEN, publient la déclaration commune suivante.

"Contre les assertions fausses qu'on a faites circuler dans plusieurs cas dans la presse, en ce qui concerne l'entrevue d'Adolf HITLER avec l'ancien Chancelier du

...

H0594 - 0062

Reich VON PAPEN, les soussignés déclarent que la conversation a exclusivement porté sur la possibilité de créer un front uni-que national et politique, et qu'en particulier, les opinions des deux partis sur le Cabinet du Reich au pouvoir en ce moment, n'ont pas du tout été touchées, au cours de toute cette conversation d'ordre général."

N'est-il pas exact accusé, que vous avez suggéré à HITLER de former un gouvernement de coalition entre les conservateurs nationalistes qui étaient d'accord avec vous, et le Parti National-Socialiste dirigé par HITLER.?

R.- Non, M. le Représentant du Ministère Public, dans ce communiqué on constate deux choses :

D'une part, je constate que contrairement à ce qui était admis par la presse en général, nous n'avons pas parlé de son renversement ou de son remplacement en général.

D'autre part, je constate qu'il est nécessaire de créer le grand front unique, politique et national.

M. VON SCHLEICHER présidait le Cabinet que j'avais présidé moi-même et avec les mêmes forces politiques, en conséquence, si j'exhortais HITLER à entrer dans ce Cabinet, cela constituait exactement la même combinaison que si je lui avais demandé d'entrer dans mon Cabinet.

Q.- Accusé, je ne tiens pas du tout à discuter avec vous. Si vous déclarez que ce communiqué est votre façon de dire que vous avez demandé aux Nazis d'entrer dans le gouvernement de SCHLEICHER, et que vous n'avez pas discuté la formation d'une coalition, si vous déclarez cela, je n'ai pas d'autres questions à vous poser,&je passe à un autre point. Je pense que c'est tout ce que je puis faire.

Niez-vous que pendant le mois de Janvier, vous avez été très actif pour prendre contact a vec HITLER, et

...

H0594-0063

vis à vis d'HITLER pour qu'il prenne contact avec VON HINDENBURG, afin qu'HITLER arrive au gouvernement. Etes-vous d'accord avec cela ou le niez-vous ?

R.- C'est exact, mais je dirai aussi de quelle manière c'est exact.

J'ai eu deux entretiens de caractère officiel avec HINDENBURG. Le 9 Janvier, lorsque je suis entré à Berlin, je me suis rendu chez le Président du Reich VON HINDENBURG en sortant des bureaux du Chancelier SCHLEICHER. Le Chancelier du Reich, croyant que j'avais agi d'une manière déloyale contre lui, dans cette entretien,avec SCHROEDER, avait prié HINDENBURG de ne plus me recevoir.

J'ai informé M. VON HINDENBURG du contenu réel de cette conversation avec SCHROEDER, et après m'être mis d'accord avec SCHLEICHER, j'ai vu que M. VON HINDENBURG lui aussi , était convaincu que le tout avait été un grand malentendu.

Puis, si mes souvenirs sont exacts, je n'ai parlé à nouveau à M. SCHROEDER de cette affaire du gouvernement, que le 22 Janvier.

Q.- Regardons maintenant ce que le Chef de la Chancellerie présidentielle a dit. Pour vous rafraîchir la mémoire, voulez-vous regarder l'affidavit de MEISSNER à la deuxième partie du paragraphe 6.

Mylord, c'est le Livre de Documents II A, page 45, septième ligne à partir du bas. Vous voyez, après le premier alinéa du paragraphe 6, la deuxième partie commence :

"SCHLEICHER a d'abord fait ses suggestions à HINDENBURG au milieude Janvier, et, entre temps, VON PAPEN était revenu à Berlin, et par des arrangements avec le fils HINDENBURG, avait eu plusieurs entrevues avec le Président.

...

H0594 - 0064

"Lorsque SCHLEICHER renouvela sa demande pour des pouvoirs extraordinaires, HINDENBURG déclara qu'il était incapable de lui donner ce chèque en blan, et qu'il devait réserver pour lui-même les décisions dans chaque cas individuel. SCHLEICHER, quant à lui, déclara que sous ces circonstances, il était incapable de rester au gouvernement et donna sa démission le 28 Janvier I933."

Ensuite le paragraphe 7.:

"Au milieu de Janvier, Lorsque SCHLEICHER commença à demander ces pouvoirs extraordinaires, HINDENBURG ne connaissait pas le contact qui avait eu lieu entre VON PAPEN et HITLER, particulièrement la réunion quia vait eu lieu dans la maison du banquier de Cologne, Kurt VON SCHROEDER.

"Dans la seconde moitié de Janvier, VON PAPEN joua un rôle de plus en plus important dans la maison du Président du Reich, mais malgré toutes les persécutions de PAPEN, HINDENBURG était extrêmement hésitant jusqu'à la fin du mois de Janvier, sur le fait de faire d'HITLER un Chancelier. Il voulait avoir PAPEN comme Chancelier une fois de plus.

"VON PAPEN finalement le gagna à la cause d'HITLER avec l'argument que les représentants des autres partis de droite, qui participeraient au gouvernement, pourraient restreindre la liberté d'action d'HITLER. De plus, VON PAPEN exprima son opinion, suivant laquelle si on manquait une fois de plus cette occasion, uner évolte nationale-socialiste et une guerre civile pourraient se produire."

Est-ce exact ?

DR. KUBUSCHOK.- J'élève une objection contre la déclaration sous-serment de MEISSNER. Le cas est semblable mais pas tout à fait le même que celui de SCHROEDER.

...

H0594 - 0065

GM/22

I8/6/46

La déclaration de MEISSNER n'a pas été présentée au Tribunal lors de l'exposé des charges, mais j'en ai eu connaissance au moment de l'exposé des charges par le Ministère Public. On m'a dit qu'on/se proposait d'utiliser un affidavit de MEISSNER. Je me suis entretenu à ce sujet avec le Ministère Public, et j'ai attiré son attention sur le fait que je ne me contenterai nullement de la présentation d'une déclaration sous-serment de MEISSNER, mais que je tiendrais absolument à ce que MEISSNER soit cité ici comme témoin, et les raisons sont les mêmes que dans le cas SCHROEDER.

Le témoin MEISSNER qui est mêlé à toutes ces choses, exige une prudence extrême en ce qui concerne ses déclarations. Le Ministère Public m'a déclaré qu'il n'utiliserait pas la déclaration sous-serment de MEISSNER et m'a déclaré finalement que SCHROEDER ne serait pas cité comme témoin personnellement.

Je n'avais aucune raison de citer ce témoin. Maintenant je me vois dans la situation suivante : dans l'interrogatoire contradictoire on présente une déclaration sous-serment, sans que je puisse interroger le témoin suspect MEISSNER, jeter la lumière sur lui, et l'attaquer.

H0594-0066

SIR DAVID .- En ce qui concerne cet affidavit dont on a déjà parlé lors de la présentation du cas individuel contre Papen , si le Tribunal pense qu'il y a des divergences entre l'affidavit et les déclarations de l'accusé , je n'ai pas la moindre objection à ce qu'on accepte la requête du Dr Kubuschok de citer comme témoin le Docteur Meissner

LE PRESIDENT.- Que dites-vous à propos des allégations du Dr Kubuschok que le Ministère public avait promis de ne pas utiliser ce document ?

SIR DAVID.- Je ne me rappelle pas du tout l'avoir dit . Major Barrington non plus . Cela n'a jamais été dans nos intentions .

LE PRESIDENT.- Quelle est la date ?

SIR DAVID.- Le 28 Novembre . Nous avons donné une copie au Docteur Kubuschok .

DR KUBUSCHOK.- Monsieur le Président je tiens à dire que le Ministère public britannique n'a pas pris l'engagement de ne pas présenter cet affidavit et de ne pas citer de témoins , j'ai simplement demandé à plusieursreprises au Ministère public s'il se proposait de citer ce témoin , on m'a répondu négativement, c'est alors que j'ai dit que dans ce cas je n'y attachais pas d'intérêt non plus, que nous laisserions tomber cet ensemble de questions et je ne proposerai pas de citer de témoins .

LE PRESIDENT.- Cet affidavit semble avoir été rédigé il y a longtemps, presque au moment où le procès a commencé . Je pense qu'il vaudrait mieux utiliser les faits et non pas l'affidavit .

H0594 – 0067

SIR DAVID.- Je suis toujours prêt à me ranger aux désirs du Tribunal .Je ne vois aucune objection au fait d'appeler Meissmer en contre-interrogatoire, c'est absolument différent du cas Schroeder . Ce n'est pas du tout mon état-major qui a fait ces déclarations' nous avons toujours eu l'intention d'utiliser cet affidavit , nous avons donné une copie à l'avocat et il devait être au courant .

DR KUBUSCHOK.- C'est exact et j'en ai été reconnaissant . J'ai exprimé ma reconnaissance .

SIR DAVID .- Je ne désire pas prendre trop de temps au Tribunal et pour abréger, je pense qu'il vaut mieux continuer en parlant des faits .

LE PRESIDENT.- Très bien Sir David .

INTERROGATOIRE PAR SIR DAVID .

Q.- Je crois, accusé que vous avez déclaré que vous aviez eu deux entrevues avec le Président von Hindenbourg et qu'après le I8 Janvier vous aviez eu une entrevue avec Hitler , Puis après le 22 Janvier avec l'accusé Goering comme il l'a dit dans son témoignage . Est-ce exact ?

R.- Non, je n'ai pas rencontré Hitler entre le 4 et le 22 Janvier .

Q.- Je ne veux pas discuter pour 4 jours . Il est dit dans les documents nationaux socialistes que vous avez commendé le I8 , mais ce n'est pas important . L'entrevue cruciale était celle qui avait été arrangée avec Oskar von Hindenbour dans la maison de l'accusé von Ribbentrop .

R.- C'était un entretien préliminaire . En tout cas c'était la première prise de contact avec les nationaux-socialistes, avec Hitler et avec Ribbentrop .

H0594 - 0068

Q.- Et Oskar von Hindenbourg avait eu des conversations avec Hitler, une qui dura environ une heure lors de cette entrevue dans la maison de Ribbentrop . Est-ce exact ?

R.- C'est possible mais je ne m'en souviens pas .

Q.- Et ensuite, on prit la décision qu'Hitler deviendrait Chancelier dans le nouveau gouvernement et qu'il prendrait dans le gouvernement l'accusé Ribbentrop comme Ministre de l'Intérieur et l'accusé Goering comme ministre sans portefeuille , tandis que lui serait à la tête de ce gouvernement en tant que Chancelier ?

R.- Non, le 22 nous ne nous sommes nullement mis d'accord là-dessus . Nous nous sommes contentés ...

Q.- Je dis au cours de quelques jours seulement .

R.- Oui, mais c'est très important de le constater . Excusez-moi si j'insiste . Nous n'avons commencé ces négociations qu'après qu'ileut été certain que M.von Schleicher ne pouvait pas former de gouvernement : après l'échec de la tentative de scission du Parti, et cela est très important .

Q.- Voulez-vous dire au Tribunal qu'à cette époque vous avez fait ce que vous avez reconnu avoir fait , c''est à dire avoir amené Hitler au pouvoir simplement parce qu'il était chef du plusgrand parti du Reichstadt Ou parce que vous pensiez que c'était l'homme le plus apte à remplir les fonctions de Chancelier de l'Allemagne ? Quel était le motif ?

R.- Mon motif, Monsieur le Représentant du Ministère

H0594 - 0069

tère public était très simple . La situation après le 23 Janvier présentait deux alternatives : ou bien violation de la Constitution et guerre civile, ou alors, gouvernement avec Hitler en tête . Je crois avoir donné à ce sujet des explications détaillées au Tribunal .

Q.- Ce que je voudrais vraiment savoir, c'est si à cette époque vous avez eu ces contacts avec Hitler étant chancelier du Reich à cette époque . Est-ce qu'à cette époque vous pensiez qu'Hitler personnellement , que lesbuts et les intentions d'Hitler , la personnalité d'Hitler, etc .. étaient bons pour l'Allemagne et qu'il devait devenir Chancelier ? Il est facile de répondre à cette question . Est-ce que vous pensez qu'Hitler à ce moment-là devait être chancelier du Reich parce que c'était dans les intérêts de l'Allemagne ?

R.- Tout ce que je puis dire à ce sujet c'est que la coalition que j'avais formée sur mandat du Président du Reich était une solution à laquelle nous étions obligés de recourir . Il n'est pas question de savoir si Hitler était meilleur ou pire qu'un autre . Nous étions obligés denous servir de lui .

Q.- Je crois que vous avez dit que vous n'étiez pas certain qu'Hitler pourrait éliminer l'opposition avant d'arriver au pouvoir . Combien de temps après qu'Hitler fut devenu Chancelier vous êtes-vous rendu compte que son désir était d'éliminer toute l'opposition ?

R.- J'ai reconnu cela définitivement lorsque j'ai prononcé mon discours de Marbourg Pour une dernière tentative de fixation du programme commun .

Q.- Est-ce que c'était I8 mois plus tard le I7 Juin I934? Voulez-vous dire au Tribunal que vous avez mis I8 mois pour

H0594 - 0070

vous rendre compte qu'Hitler voulait briser toute opposition ? Laissez-moi vous rappeler une ou deux choses : Vous rappelez-vous M.Ernst Heilmann qui était le chef des sociaux démocrates à ladiète prussienne .

R.- Oui .

Q.- Je crois qu'il a été membre de la Diète prusienne pendant I0 ans .Il fut immédiatement envoyé dans un camp de concentration , et il fut traité d'une façon particulièrement cruelle .

R.- Je n'ai appris cela que plus tard ici . A ce moment-là je ne le savais pas .

Q.-Dites-vous au Tribunal que vous ne saviez pas en I933 qu'Ernst Heilmann avait été envoyé dans un camp de concentration ?

R.- Tout ce que je savais, c'était qu'une série d'adversaires politiques du Parti, communistes et socialistes avaient été envoyés dans des camps de concentration par la Gestapo . Cela je le savais .

Q.- Répondez à ma question . C'était le leader des sociaux démocrates à la Diète prusienne pendant I0 ans et vous dites que vous n'avez pas su qu'il avait été envoyé dans un camp de concentration ?

R.- Je ne m'en souviens pas . Je crois que je ne l'ai apris qu'ici .

Q.- Alors, laissez-moi vous donner un nom encore plus connu : Karl von Ossietski , titulaire du prix Nobel de la Paix . Est-ce que vous ne saviez pas qu'il avait été envoyé dans un camp de concentration ?

H0594 - 0071

R.- Je me souviens de M.Ossietski comme de l'éditeur d'un périodique, c'est tout ce que je sais de lui .

Q.- Vous ne saviez pas qu'il avait gagné le prix Nobel de la Paix en I936 ?

R.- Il m'était impossible de le savoir en I933 .

Q.- Vous ne saviez pas qu'il l'a gagné plus tard ? N'avez-vous pas su qu'il avait été emprisonné ?

R.- Non .

Q.- Je pensais que peut-être cela vous aurait rappelé quelque chose . Prenons quelqu'un d'autre . Prenons le Dr Ernst Eckstein qui avait été député au Reichstadt et qui était un avocat connu de Breslau . Ne saviez-vous pas qu'il avait été interné dans un camp de concentration ?

R.- Non, je n'ai pas connu Dr Eickstein .

Q.- Et le Docteur Joachim, le social-démocrate de Berlin . Savez-vous qu'il a été mis dans un camp de concentration ?

R.- Non je ne l'ai pas connu non plus et je ne l'ai pas su .

Q.- En dehors des individus, ne saviez-vous pas que dans l'intervalle de quelques mois après l'accession d'Hitler comme chancelier , des centaines ou des milliers de sociaux démocrates et de communistes ont été internés dans des camps de concentration ?

R.- Des milliers ?

Q.- Disons des centaines . Même l'accusé Goering est d'accord sur ce chiffre , il l'a admis ici . Le ministre Severing a estimé à I500 de chaque . Ne le saviez-vous pas ?

H0594 - 0072

R.- Je me souviens très exactement du jour où l'accusé Goering est venu un jour au Cabinet, après avoir fait cerner par la police la maison de Liebknecht qui était une maison du parti communiste . Il a déclaré qu'il avait trouvé quantité de dossiers d'où il ressortait dans quelle mesure les communistes et les autres éléments essayaient de troubler l'ordre public et de renverser le nouveau gouvernement .

Q.- Voulez-vous répondre à ma question : ne saviez-vous pas que des centaines de sociaux-démocrates et de communistes avaient été envoyés dans les camps de concentration ?

R.- Des centaines ? Je n'en savais rien, je savais que certains chefs avaient été envoyés dans les camps de concentration / .

Q .- Lorsque vous avez déposé devant le Tribunal vous avez dit que le 2I mars l'amnistie accordée n'était qu'une chose comme il en arrivait auparavant , c'était une amnistie dont bénéficiaient ceux qui avaient aidé l'accession au pouvoir des nazis, ce n'était pas une amnistie qui concernait les sociaux démocrates et les adversaires Politiques, n'est-ce pas ?

R.- C'est exact . C'était une amnistie pour ceux qui avaient travaillé contre la formation du gouvernement .

Q.- De toute façon vous saviez cela ? Dans votre discours à Essen regardons-le une fois de plus et voyons ce que vuus reconnaissez avoir fait, , page 54 du livre de documents II . Vous avez dit qu'il était exact que ce que vous aviez déclaré au mois de Novembre dans votre discours, que vous aviez essayé d'aider de toutes vos forces à l'accession au pouvoir des nationaux-socialistes et de leurs chefs, plus tard, vous dites "que vous avez été choisi par le destin bienveillant pour mettre la main du chancelier dans celle de notre bien-aimé feld-maréchal "

H0594 - 0073

En novembre I933 vous deviez avoir une conception très claire de la façon dont Hitler votre Chancelier et Fuhrer traitait ceux qui formaient l'opposition politique contre lui . Vous nous avez fait part de votre point de vue . Pourquoi dites vous que vous étiez fier de supporter de toutes vos forces l'oeuvre du Parti national-socialiste , si vous n'étiez pas d'accord avec ce parti ?

R.- Les violations d'Hitler et du Parti contre la politique de coalition font comprendre notre résistance . Nous connaissions ces violations . J'ai attiré à plusieurs reprises l'attention des milieux intéressés sur ces violations , mais tant que cette coalition s'est maintenue, j'ai assuré Hitler de ma loyauté . Il fallait tout faire pour empêcher qu'Hitler cesse d'être loyal envers nous-mêmes .

Q.- Je voudrais juste vous rappeler les dernières phrases , ceci se passe dans une province catholique, et vous-même êtes catholique : "Laissez-nous dire à cette heure au Fuhrer de la nouvelle Allemagne que nous croyons en lui et en son oeuvre ." Et vous ne saviez-pas en Novembre I933 que son programme était de détruire et de briser l'opposition politique, de détruire les syndicats et de prendre ainsi le pouvoir d'une façon totalitaire en Allemagne, si vous n'étiez pas d'accord avec tout ce qu'Hitler voulait faire, pourquoi l'avez-vous déclaré ici ?

R.- Je vais vous dire cela très exactement . Vous savez qu'en Juillet de cette année-là j'avais conclu le Concordat, que j'avais obtenu d'Hitler l'assurance qu'il ferait de la paix religieuse la base de sa politique . Plus nous réussissions à faire entrer dans le mouvement des éléments conservateurs, mieux ce serait pour remplir notre programme .

H0594-0074

Q.- Si c'est là votre réponse, nous passerons à un au tre point de la question . Je crois que vous avez déclaré aujourd'hui que vous commenciez à vous rendre compte du caractère de léquipe avec laquelle vous travailliez quand vous avez fait votre discours de Marbourg, le I7 Juin ?

LE PRESIDENT.- La traduction russe passe sur la même ligne que la française, je crois qu'il vaut mieux suspendre l'audience .

UNE COURTE SUSPENSION A LIEU .

DR VON LUEDINGHAUSEN. (pour l'accusé Von Neurath)
Puis-je me permettre Monsieur le Président de dire au Tribunal que mon client M.von Neurath voudrait être dispensé de venir demain matin à l'audience pour préparer sa défense .

LE PRESIDENT.è Certainement .

INTERROGATOIRE PAR SIR DAVID .

Q.- Accusé vous avez dit au Tribunal beaucoup de choses sur votre discours de Marbourg . L'un de vos associés était-il un monsieur appelé Jung ?

R.- C'est exact, oui .

Q..- Croyez-moi, je ne veux pas le dire dune façon insultante , mais M.Jung vous a énormément aidé en composant ce discours n'est-ce pas ?

R. M.Jung a très fréquemment fait des Plans de mes discours diplomatiques et il a agi de même pour le discours de Marbourg .

Q.- Il a été publié le 30 Juin ?
R.è Oui .
Q.- C'estt un homme pour lequel vous n'éprouviez

H0594 – 0075

pas seulement de l'affection mais dont les vues politiques je crois que vous l'appeliez un conservateur progressif, vous inspiraient du respect et une similitude de vues, n'est-ce pas ?

R.- Certainement .

Q.- Vous nous avez dit que M. von Boss , il a été exécuté . M. von Chiski a été arrêté par deux catégories différentes de gens, n'est-ce pas .

R.- Oui .

Q.- M. von Savigne a-t-il été arrêté ?

R.- Je ne peux pas me souvenir, mais je ne crois pas .

Q.- Peu importe les noms, en tout 2 membres de votre état-major ont été fusillés et 3 ont été arrêtés n'est-ce pas ?

R.- Un membre de mon état-major a été fusillé et 2 arrêtés . M.Jung ne faisait pas partie de mon état-major .

Q .- M.Jung n'était pas un membre de votre état-major, mais il était un de vos proches associés ?

R.- Non, il était un collaborateur, ainsi que je l'ai dit, qui très souvent m'a aidé lorsque je préparais des discours et avec lequel j'échangeaix mes idées conservatrices .

Q?- Bien entendu chacun sait que le général von Schleicher et sa femme ont été fusillés et je crois que le général von Groenau a été également tué, n'est-ce pas ?

R.- Oui .

Q.- Vous-même avez été arrêté pendant 3 jours comme vous nous l'avez dit et vos papiersont été saisis n'est-ce pas ?

R.- Oui .

Q.- Est-ce que ceci a ébranlé votre foi dans le ré

H0594 - 0076

gime ?

R.- Ma foi en quoi dites-vous ?

Q.- Est-ce que ces actes ont ébranlé votre foi dans le régime et dans Hitler ?

R.- Certainement , j'ai déjà expliqué hier au Tribunal que par cet acte le pacte du 30 juin avait été rompu .

Q.- Et vous avez offert votre démission le 2 juillet n'est-ce pas ?

R.- Non, je l'avais déjà offerte .

Q.- Vous l'aviez déjà offerte le I8 ou I9 juin et vous avez confirmé ceci le 2 juillet .

R.- Oui parfaitement .

Q.- Dites-vous au Tribunal que vous avez réoffert votre démission à cause des actes commis ou à cause de l'insulte qui vous avait été faite par votre arrestation ? vos dossiers saisis, vos secrétaires tués ?

R.- J'ai donné ma démission d'abord à cause de l'affront impossible fait à ma personne et à mon état-major, ensuite , parce que par cette action le pacte du 30 Janvier avait été rompu par Hitler et également parce que ma coopération politique avec lui était devenu de ce fait impossible pour moi .

Q.- Je vois . Reportez-vous au document TI4 . GB 497 . C'est une lettre que vous avez adressée à Hitler datée du 4 Juillet dans laquelle vous dites :

" Hier à IO heures du matin j'ai eu l'honneur de vous informer verbalement de mon attitude quant aux évènements des derniers jours, après que mon arrestation a été suspendue le 2 à 9 heures . A ce moment je vous ai fait remarquer qu'il m'était impossible de prendre un siège dans le Ministère tant que mon honneur et celui de mes collaborateurs n'aurait pas été réhabilité . Le 30 Juin 5 de mes collaborateurs ont été

H0594 - 0077

arrêtés , un a été tué , mes dossiers ont été confisqués , mon bureau mis sous scellés et mon secrétaire particulier arrêté . Ces choses-là subsistent à l'heure actuelle . Un procédé de ce genre contre le second plus haut fonctionnaire de de l'Etat ne pourrait être justifiée que si lui et ses collaborateurs étaient coupables de complicité dans le complot contre le Fuhrer et l'Etat . Non seulement dans l'intérêt de la protection de mon honneur personnel, mais encore davantage pour préserver l'autorité et l'intégrité de l'Etat , il faut que ou la culpabilité soit prouvée immédiatement ou que l'honneur soit réparé . Ces évènements sont connus à l'étranger et pour cette raison pas une seule heure ne doit être perdue ."

Vous faites appel à son sens d'honneur de soldat et vous demandez que le cas soit Placé dans les mains du ministère public ou qu'un communiqué soit publié disant que l'enquête a prouvé qu'il n'y avait aucune preuve de complicité dans le complot et que votre honneur et celui de vos collaborateurs est lavé .

" Si vous ne vous engagez pas sur cette dernière voie , il me sera impossible de rester plus longtemps au sein du Cabinet ."

Voyez le reste de la lettre :

" Je vous ai déjà offert ma démission les I8 et I9 juin . Je peux demander ma démission d'un coeur encore plus léger aujourd'hui Puisqu'il apparait que le travail commencé en commun le 30 Janvier I933 semble maintenant être garanti contre d'autres révoltes . En même temps je vous demande d'etre relevé de ma situation de Commissaire pour la Sarre . J'espère que vous prendrez votre décision concernant la réparation de mon honneur dans les quelques heures qui vont suivre et je reste loyalement votre dévoué, à vous et à votre travail pour notre Allemagne ."

Est-il vrai que le travail d'Hitler était maintenant garanti contre d'autres révoltes .

H0594 - 0078

R.- Je n'ai pas compris la question, voulez-vous l a répéter ?

Q.- Est-il vrai ce que vous dites dans cette lettre que le travail d'Hitler semble dorénavant protégé contre d'autres révoltes ?

R.- Oui, j'étais sous l'impression qu'il y avait eu une révolution qui avait été maitrisée . Cette lettre a été écrite un jour après ma libération, j'évais donc l'impression qu'il y avait eu une révolution et que la question était maintenant réglée .

Q.- Saviez-vous que le général von Schleicher et sa femme avaient été tués ?

R.- Je ne crois pas l'avoir su à ce moment-là

Q.- Vous saviez seulement que M.von Bosc avait été tué ?

R.- Oui, c'est dans la lettre .

Q.- Et vous saviez qu'il n'y avait pas la moindre raison au monde pour l'exécution du général von Schleicher, J Jung, et Bosc .

R.- Non, je ne savais pas le motif .

Q.- Vous saviez qu'il n'y avait pas de raison n'est-ce pas ?

R.- Non, à mes questions concernant le motif, Hitler m'a répondu que M.von Bosc avait été impliqué dans une affaire de renseignements qui auraient été vendus à la presse étrangère .

Q.- Je vois . Si bien que nous pouvons admettre que vous parlez à coeur ouvert avec une sincérité entière quand vous dites : "Je reste entièrement dévoué à votre travail en Allemagne ", le 4 Juillet I934 n'est-ce pas ?

R.- Oui , j'espérais que le travail même s'il était limité pour moi dans lapolitique intérieure n'amènerait à aucun dommage pour l'Allemagne .

H0594 - 0079

Q.- Inutile é continuer quant à ces lettres . Je m'en occuperai plus tard . En conséquence vous avez vu Hitler ce jour-là n'est-ce pas . Voulez-vous juste répondre à ma question ?

R.- Avant je l'avais vu .

Q.- Vous l'avez vu également après cette lettre ?

R.- Je l'avais vu le jour avant .

Q.- Vous avez convenu avec lui de rester chancelier du Reich jusqu'en Septembre . Vous étiez d'accord avec Hitler pour rester vice-chancelier jusqu'en Septembre puis vous deviez passer aux Affaires étrangères ?

R.- Je ne crois pas , non .

Q.- Si vous ne le croyez pas, regardez la lettre suivante : D-715 GB 496 . C'est une lettre datée du IO Juillet qui commence ainsi :

"Notre accord du 4 Juillet Portant que je dois conserver ma situation de vice-chancelier jusqu'en Septembre et que je passerai ensuite aux Affaires étrangères a été passé entre nous dans les conditions suivantes : "réparation immédiate et totale de mon autorité et de mon honneur afin de me permettre de rester au service du Reich dans quelque fonction que ce soit .

Voulez-vous dire au Tribunal que le IO Juillet vous ne saviez pas que le général von Schleicher et sa femme avaient été tués et que le général von Groenau avait été tué ainsi que Jung et Bosc ? Vous ne le saviez pas le IO Juillet ?

H0594 - 0080

R. -En aucun cas je ne prétends ne pas l'avoir vu, mais ainsi que je l'ai dit au Tribunal j'ai demandé qu'une enquête soit faite sur cette question afin que j'en connaisse les raisons.

Il a été publié officiellement que M. Von Schleicher avait été fusillé, et que c'était une chose nécessaire;de sorte que ces questions étaient encore parfaitement pau claires à ce moment.

Q. - Ilest juste evidemment comme vous le dites ici que vous aviez convenu avec Hitler de conserver la vice-Chancellerie jusqu'en septembre;et ensuite d'etre employé aux Affaires Etrangères. Est-ce que c'est exact ?

R. - Non, ce n'est pas exact, car j'ai déjà expliqué ici...

Q. - C'est votre propre lettre, accusé.

R. - Oui mais elle était écrite parce qu'Hitler m'avait fait envisager une enquête de la question qui me permettrait après la réhabilitation de mon honneur de rester au service du Reich, mais cela n'a jamais eu lieu.

Q. - L'accusé Von Bose et Jung avaient travaillé en étroite collaboration avec vous. S'ils étaient innocents ou non vous étiez placés pour le savoir,et pourquoi le sachant avez-vous consenti à etre Vice-Chancelier et à passer aux Affaires Etrangères ?

R. - J'ai bien spécifié que j'avais donné ma

H0594 - 0081

démission. Cette phrase qui envisageait la possibilité de rester dans mes fonctions, n'est là qu'une supposition. J'avais déjà pris congé en fait et le fait est que depuis le 4 Juillet je n'avais plus aucune activité dans le Gouvernement.

Q. -Regardez les paroles qui suivent :

"A cette fin, je vous ai soumis le 5 Juillet " mes offres pour une déclaration officielle expliquant pour- " quoi plusieurs officiers de mon état-major avaient été " arretés, comment Von Bose avait perdu la vie, et parlant "de la non participation de tous les membres de mon état-major, dans la révolte des SA . Cette déclaration que j'ai " signée n'a été que partiellement réalisée par vous et " publiée dans la mesure où la libération et l'innocence de " Von Savigny et de ma secrétaire privée, Melle Stotzingen, " étaient mentionnée."

Vous avez exposé à Hitler votre propre version en lui demandant de la publier. Il n'a pas voulu réhabiliter les gens, et pourtant vous avez consenti à onserver ces fonctions de vice-Chancelier, et à passer ensuite aux Affaires Etrangères.

Vous voyez ce que je vous dis ?

R. - Non.

Q. - Votre position personnelle était la seule chose à laquelle vous teniez; votre dignité étant réhabilitée, vous étiez prêt à servir ces assassins dans la mesure où elle se trouvait dégagée ?

R. - Monsieur le Procureur, je ne peux pas donner une meilleure preuve de mes intentions de me séparer du régime, je ne peux pas prouver cela autrement

H0594 - 0082

qu'en disant que de fait j'avais donné ma démission. Si tout avait été expliqué, si l'innocence avait bien été exposée, l'innocence de/ mes employés, de mes fonctionnairesqui ont été arrêtés, qui ont été assassinés, peut-être m'eût-il été possible de rester dans le Reich/mais non pas comme vice-Chancelier. J'aurais donné ma démission, mais cette lettre que j'adresse à Hitler ne pouvait contenir une pareille explication.

Q. - Vous avez écrit une lettre encore plus détaillée sur votre admiration de ces actes. Regardez n° 176, qui devient GB 499.

" J'ai longtemps réfléchi à notre conversa-
" tion et aux déclarations que vous m'avez faites, et en particulier sur ce que vous m'avez dit de vos intentions concernant votre discours au Reichtag. J'ai constamment pensé à l'énorme importance du discours , de son exposé particu-
" lier sur la position de l'Allemagne dans le domaine de
" la politique étrangère également. Je me sens par conse-
" quent poussé dans ce sens qu'il est de mon devoir de vous
" faire connaitre mon opinion comme je l'ai souvent fait à
" d'autres occasions.

" Vous m'avez expliqué hier que vous aviez
" l'intention d'accepter publiquement la responsabilité de
" tout ce qui est arrivé y compris de/ce qui est arrivé en
" dehors de la répression, de la révolte des SA. Permettez-
" moi de vous dire combien je trouve que vous avez agi d'une
" façon virile et courageuse et humaine. L'écrasement de la
" révolte et votre intervention courageuse et ferme n'ont
" rencontré que de l'approbation dans le monde entier. Ce qui

H0594 – 0083

actuellement constitue un facteur pour l'Allemagne, ce sont " uniquement ces évènements qui se sont passés en dehors de " votre propre initiative, et sans rapport immédiat avec la " révolte contre les exemples que vous m'avez cités vous-meme. " C'est eux qui ont été exprimés particulièrepent dans la " presse anglaise et américaine. Permettez-moi de vous assurer " une fois de plus, que ma personne ou ma situation excepté pour la réahabilitation de mon honneur personnel n'ont pas " la moindre importance, et ne sont en cause que dans la me- " sure où des évènements de la Vice-Chancellerie du 30 Juin sont considérés par le public comme résultant d'une discussion entre vous et moi. Comme jusqu'à maintenant (j'ai été incapable et non désireux de faire des déclarations de loyauté et " de dévouement...) (?)

Tant que vous pouviez faire blanchir votre dignité, il vous importait peu que vos collaborateurs soient exécutés ou que le Gouvernement dont vous eussiez été membre avait adopté le meurtre comme un instrument de police ? Ces choses là ne vous importaient pas dans la mesure où votre dignité était sauvegardée et où vous était possible d'entrevoir une situation dans l'avenir.

R. - Non.

Q. - Le chef d'une bande de meurtriers qui avait assassiné vos collaborateurs, pourquoi lui avez-vous écrit:

" L'écrasement de la révolte ne rencontrait " que l'approbation du monde entier." C'étaient là vos paroles. Pourquoi avez-vous écrit cela ?

R. - A cette époque j'étais d'avis que de fait

H0594 - 0084

il y avait une révolte, et que Hitler avait su l'écarter, et que, d'autre part, beaucoup de gens avaient été tués qui faisaient partie de mes propres services. Il me semblait qu'Hitler devait fixer la vérité puisqu'il me disait que lui-même il en prenait la responsabilité. Je trouvais que c'était appréciable mais nonpas dans le sens qu'Hitler l'a fait puisque après il a déclaré au Reichtag que ces événements étaient justifiés. J'ai compris par là que lui-même, il voulait enprendre la responsabilité et qu'ilvoulait expliquer cela dans le monde, mais il ne s'agissait pas là d'une loi qui devait dire qu'il pouvait agir sans la moindre enquête.

Q. - Vous prétendez que le 12 Juillet, ily a eu un doute quelconque que votre ami Jung était coupable de trahison contre le Reich , ou contre Hitler ?

R. -Non.

Q. - L'avez-vous cru un seulinstant ?

R. - Hitler m'a expliqué alors que l'exécution de Bose était tout d'abord...

Q. - Vous n'avez pas répondu à ma question Avez-vous cru un seul instant que vous avez été coupable de trahison contre le Reich ou d'uncomplot contre Hitler ?

R. - Non, certainement pas.

Q. - Vous saviez parfaitement qu'Hitler était inquiet en ce qui concernait les Affaires Etrangères ? Quant à la publicité qui pouvait être donnée à une scission entre vous et lui, vous saviez qu'après l'épuration, le soutien de l'ancien-Chancelier , un catholique de vieille souche qui occupait une situation en vue parmi la population catholique, serait d'un grand prix ?

H0594 – 0085

R. - Non, il me semble au contraire, que cette lettre fait ressortir que j'ai toujours prié Hitler de s'assurer des faits envers mes collaborateurs et de m'expliquer ainsi qu'au monde pourquoi il avait agi de la sorte.

Q. - Monsieur Von Papen, si vous, entant qu'ex-Chancelier du Reich, et vous le dites vous-même, l'une des personnalités catholiques les plus en vue de l'Allemagne, aviez dit à ce moment là :" Je ne veux pasm'associer à des assassinats exécutés de sang froid", vous auriez pu avec quelques risques pour vous-même faire tomber la totalité de ce régime pourri, n'est-ce pas?

R. - C'est possible, si je l'avais dit officiellement il est probable que j'aurais disparu quelque part ainsi que mes collaborateurs , et du reste le monde savait par mes décisions que je n'étais pas d'accord avec cette affaire.

Q. - Regardez le document 817. Il souligne l'importance qu'Hitler a attaché à votre adhésion. Regardez le second alinéa :" J'espère que vous avez reçu ma lettre et que vous l'avez reçue dans l'esprit dans lequel elle a été écrite. Aujourd'hui, je vous demande pour des raisons personnelles de me dispenser de participer à la cession du Reichtag. Hier vous pensiez vraiment que mon abstention pourrait donner l'impression qu'ily avait un desaccord entre nous, mais cette impression ne peut pas exister si pendant votre discours vous faites allusion au cas de la Vice-Chancellerie sous la forme dans laquelle vous vous êtes engagé à le faire.

"Pendant tous ces jours je me suis conduit avec la plus grande réserve possible avec l'extérieur, et me suis montré le moins possible. Vous comprendrez surement mon désir de ne pas paraitre de nouveau en public jusqu'à ce que

H0594 - 0086

toute ombre de suspiscion ait été retirée de moi.

" J'ai également demandé au Président du parti représentant le Reichtag d'excuser mon abstention".

Qui était le représentant du Parti au Reichtag?

R. -Je crois que c'était alors le Dr Frick.

Q. - Il était du parti du Gouvernement ?

R. - Oui. Cette lettre fait ressortir que j'ai prié Hitler de se justifier devant le Reichtag quant aux mesures qu'il avait prises contre moi et mes collaborateurs.

Q. - Vous désiriez qu'il fasse une déclaration disant que vous n'aviez jamais dérogé à votre loyauté envers lui ?

R. - Non.

Q. - Si vous n'êtes pas d'accord, regardez le document 718.Vous verrez ce que vous dites le lendemain:"

"Cher Chancelier, après que la nuit dernière " vous avez donné à la nation et au monde votre grand compte-rendu des évènements intérieurs qui ont conduit au 30 Juin, j'éprouve le besoin de vous serrer la main comme je l'ai fait le 30 Janvier 1933, et de vous remercier de tout ce que vous avez redonné à la nation allemande en écrasant la seconde révolution prévue et en annonçant des principes irrévocables et dignes d'un homme d'Etat. Ces circonstances tragiques et pénibles m'ont empêché pour la première fois depuis le 30 janvier de paraitre à vos cotés. Vous m'avez vous-même excusé, et vous avez montré de la compréhension pour le fait qu'un vice-chancelier ne peut s'asseoir sur le banc minis-

H0594 - 0087

L.C. 8
16 à 17 h.
18 Juin1946

tériel tant qu'ilse voit soumis à un traitement spécial. Les papiers qui m'avaient été confisqués ne m'ont toujours pas été rendus malgré les instructions que vous et Goering avez données. Vos déclarations m'ont nettement montré que toute suspiscion était une calomnie délibérée. Je vous remercie de l'avoir déclaré. "

Dans le dernier paragraphe, vous dites :

" Je serai par conséquent reconnaissant si à une occasion quelconque vous pouviez indiquer clairement que jusqu'à aujourd'hui je me suis loyalement tenu à vos votés et que j'ai combattu pour vous, pour votre direction et pour votre travail en Allemagne."

Accusé, niez-vous ce que je vous ai dit il ya moment ? Cela ne vous tourmentait pas du tout que Von Schleichler et sa femme, et que Von Bose et Jung, et beaucoup d'autres étaient assassinés par le Gouvernement du Reich ? ~~Ex diautres termes, xpourquoix~~ Si oui, pourquoi auriez-vous écrit une telle lettre ?

R. -J'ai écrit cette lettre, comme cette lettre le montre d'ailleurs, parce que j'étais encore accusé d'avoir accepté une tentative d'assassinat sur Goering et ~~beaucoupx~~ beaucoup d'autres choses pires ~~parxx~~ encore. Il est facile de constater que le Chancelier du Reich a bien remarqué que ce n'était pas une conspiration contre lui dans l'ensemble de cette révolte, et que je n'avais pas fait cette conspiration. Bien entendu dans cette lettre, je me réfère tout d'abord à monattitude et à l'attitude de mes collaborateurs. J'ai demandé la réhabilitation de Schleicher. C'était tout de meme l'affaire de l'armée et nonla mienne.

H0594 - 0088

L.C. 9
16 à 17 h.
18 Juin 1946

Q. - Nous y viendrons, quand nous parlerons de l'armée, mais ce que je vous disais est ceci : que même après avoir su que vos amis avaient été assassinés, vos propres amis, à plusieurs reprises vous avez souligné votre loyauté et vous avez affirmé que vous travailliez et collaboreriez toujours avec Hitler dans tout ce qu'il ferait.

Etiez-vous sincère dans cette lettre ? ou était-ce simplement des mensonges pour vous protéger ?

R. -Non, j'ai écrit cela parce qu'en fait la tentative de meurtre par Himmler contre moi, le fait que j'ai été arrêté, tout cela ne pouvait reposer que sur la supposition que j'aurais par exemple pris une pareille conspiration contre le Gouvernement hitlérien.

Il fallait donc éclaircir la question d'abord de savoir que tant que j'avais appartenu à ce Gouvernement j'avais travaillé avec lui en pleine loyauté. C'est là le motif pourquoi j'ai demandé de constater ce qu'il en était.

Q. - Vous souvenez-vous ce qu'appris votre avocat sur vos instructions, à propos de l'interrogatoire du Baron Von Lersner ? C'est le N° 2, p. 212, Livre de Document de la Défense 3. Question 2. (a)

" Savez-vous si l'accusé Von Papen gardait l'espoir de
" diriger la politique d'Hitler dans la voie qu'il poursuivait
lui-même en insufflant à cette politique des idées conserva-
trices et ceci jusqu'à ce que les meurtres commis le 30 Juin
1934 et leur justification par Hitler lui montrèrent que ses
efforts et ses espoirs étaient vains."

Et le Baron Von Lersner, répondit oui à la question.

H0594-0089

LE PRESIDENT. - Quelle question est-ce ?

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. - 2 (a) p.212

LE PRESIDENT. - Ce n'est pas notre copie.

SIR DAVID MAXWELL -FYFE. - Je regrette...

LE PRESIDENT. - 2 (a)

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. - Je suis désolé. C'est entièrement ma faute. Je pensais que c'était un "a". Je lis la question comme étant 2 (a)

SIR DAVID MAXWELL-FYFE . - Est-ce que cela exprime exactement votre point de vue"jusqu'aux meutres qui ont pris place le 30 Juin 1934? et qu'Hitler approuvait". Vous l'avez convaincu que vos efforts étaient vains ? Etes-vous d'accord ? Vous etes d'accord sur l'interrogatoire ?

R. Mais, joui, je suis d'accord.

Q. - Si vous pensiez ainsi pourquoi avez-vous écrit ces lettres exprimant votre soumission à Hitler ?

R. -Ce que j'ai dit dans léinterrogatoire ou ce que vous voulez me demander, c'est bien ce qui suit : est-il exact que...

Q/ - C'est tout à fait clair, c'est un des exemples les meilleurs que j'ai jamais eus. Mais vous avez exprimé vos vues pendant l'interrogatoire ?

R._ Oui. Mais puis-je dire quelque chose. Le 30 janvier je me rendis compte qu'ilm'était impossible de continuer à travailler avec Hitler, que le programme de coalition qui avait été convenu entre nous était rompu et démoli.

L.C. 11
16 à 17 h.
18 Juin1946

H0594 - 0090

Q. -Si vous pensiez, cela, Accusé, pourquoi avez-vous dit plusieurs fois que votre loyauté n'avait pas changé et que vous aviez collaboré:" Je reste loyalement dévoué à vous et à votre tache en Allemagne"

Votre opinion eest exposée dans eet interrogatoire. Pourquoi écriviez-vous que vous étiez loyalement dévoué à Hitler et à sa mission ?

R. - Mais non, j'ai déjà dit au Tribunal que j'espérais que malgré cette rupture de la situation intérieure Hitler changerait peu de chose à la politique extérieure, et continuerait à faire une politique raisonnable, mais il était là; je ne pouvais pas l'enlever. Il me fallait compter avec Hitler, et son gouvernement. Tous ces Messieurs continuaient de travailler avec, et je suis peut etre le seul qui me sois retiré du Gouvernement. Toutes ces lettres par lesquelles vous prétendez prouver que j'étais déloyal ou tout ce que vous voudrez... vous voulez dire que j'étais un menteur, et un trompeur, mais toutes ces lettres n'enlèvent pas une chose, c'ést que je donnai ma démission et pris congé.

Q; - Et 11 jours plus tard, après la dernière lettre vous aviez accepté la tache de collaborer - je ne veux pas dire avec une bande d'assassins- de plénipotentiaire en Autriche., 11 jours après votre dernière lettre.

Voyons si le motif du meurtre n'avait rien à faire là-dedans ? Pensez-vous qu'Hitler n'était pas derrière le putsch en Autriche du 11juillet d'où est résulté me meurtre du Chancelier Dollfuss ?

R. - Je savais que Herr Habicht, était prévu pour diriger le parti autrichien, et était au moins en rapport avec la question .Je savais qu'Hitler lui-meme avait consenti

H0594 - 0091

cet acté, mais je ne savais rien de plus. personnellement.

Q. - Pensez-vous que les Affaires Etrangères de l'Allemagne avaient quelque chose à faire dans le Putsch de juillet ?

R. - Vous dites, le Ministère des Affaires Etrangères allemand ? Il n'avait rien à faire avec le putsch de juillet à monavis.

Q. - Pensiez-vous que le Dr Ried- si c'est bien le nom exact- oui, Ried, l'ambassadeur allemand à Vienne, avait été derrière le putsch ?

R. - Non, je pense seulement q e le Dr Ried négociait avec le gouvernement autrichien.

Q. - Vous ne pensiez pas qu'Hitler était derrière le putsch. pas plus que l'ambassadeur d'Allemagne à Vienne. Regardez à la p. 098 du Livre de Document 11-A/ C'est p. 79 et 80 du Libre allemand.

Sergent Major, c'est à la P. 79, au bas.

Ceci est un rapport où vous récapitulez les faits . P. 796.

Par Sir DAVID MAXWELL FYFE. -

" L'espoir que la conversation personnelle entre le Fuehrer et le Reich Chancelier et le chef de l'Etat Italien, à Stresa amenerait un réglement des différends germano-italien, est devenu exactement le contraire à la suite de l'attitude menaçante adoptée par Mussolini après

H0594-0092

l'assassinat de son ami Dollfuss, et par la mobilisation parfaite du corps italien sur le Brenner. Il est devenu évident que la tentative de réétablir des relations normales et amicales à Vienne n'était pas une tache facile après ce qui venait de se passer. La méfiance devant les méthodes de force de la NSDAP autrichienne a influencé.... "Regardez les paroles suivantes :".... influencé comme il devait être de plus en plus évident d'après les essais précédents par des personnalités en vue du Reich allemand. fortement L'impression causée par les méthodes terroristes et la mort du Chancelier était trop présente encore dans tous les milieux.

Accusé, dites au Tribunal qui étaient ces personnalités en vue du Reich allemand qui avaient soutenu le putsch de juillet et l'assassinat de Dollfuss. Qui étaient ces personnes ?

R. - En aucun cas l'ancien ambassadeur allemand à Vienne, M. Ried, mais exclusivement Herr Habicht, et ceux qui se trouvaient sous ses ordres, et qui, en même temps, sur l'ordre de Hitler avaient mené la politique nazi en Autriche. Mais je tiens à attirer votre attention sur le fait que dans cette phrase, il y a la méfiance dans les méthodes violentes des nazis autrichiens ainsi que cela ressort dans le procès. Ce fut là une chose que je n'ai appris que des années après, mais nonpas lorsque j'étais chargé de mission.

Q. - Ma question a été ceci: qui étaient ces personnalités en vue du Reich allemand ? Vous ne direz pas au Tribunal que Habicht qui était l'homme de liaison entre le NSDAP et l'Autriche, était une personnalité en vue du Reich allemand ? Qui étaient ces personnes ? qui étaient

H0594 - 0093

ces personnalités ?

R. - La personnalité dirigeante était sans aucun doute M. Habicht. Mais, cette lettre, Monsieur le Procureur, a été écrite à Hitler pour lui dire :"Regardez ici ce que vous avez fait."

Q. - Est-ce que vous pensez que le Tribunal croit que vous êtes sincère lorsque vous dites que par des personnalités en vue vous voulez dire d'abord M. Ha Hicht ? est-ce que c'est cela que vous voulez dire ? C'est cela que vous voulez que le Tribunal comprenne ?

Je ne sais pas si vous vous souvenez de la phrase, mais pensez y avant de répondre , mais le général Glaise Horstenau ne pouvait pas se souvenir du nom de Habicht quand il donnait cette preuve.

Vous ne pouvez pas sérieusement dire que des agents de liaison avec la SNDAP autrichienne sont cités par vous comme des personnalités en vue ? Vous ne pouvez pas dire cela ?

R. - Monsieur le Procureur, Herr Habicht n'était pas un agent, et il était placé par Hitler pour diriger la politique du parti nazi en Autriche. Je peux donc le désigner avec raison pour une personnalité diriteante car Hitler lui-meme avait eu à l'époque connaissance de ces affaires là. Ilaurit su enlisant ma lettre de quoi il s'agissait.

Q. - Bon. Mais meme en admettant que M. Habicht n'est que l'un deshommes dont vous parlez, qui sont les autres ? quellespersonnalitésen vue du Reich allemand sont ces autres personnes qui étaient derrière le putsch et cet

H0594 - 0094

assassinat ?

R. - Je dois vous dire ouvertement, franchement, que depuis 12 ou 13 ans, que cela s'est passé, je ne me rappelle pas d'une manière exacte quelles personnes j'ai désignées là car le but de cette lettre, je pense que vous vous en rendez compte, était de dire à Hitler, que ces méthodes qui étaient appliquées là-bas, étaient beaucoup plus nuisibles qu'il s'en doutait à ce moment là.

Q. - Bon. J'accepte cette interprétation. Il s'agit donc de personnalités non définies du Reich allemand, responsables, du meurtre de Dollfuss. Bon. Partant de là, voyons ce que vous dites de M. Messersmith. Vous niez ce qu'il a dit à votre sujet ? Voyons ce qu'il dit et voyons dans quelles mesures vous pouvez nier ce qu'il dit.

R. - Je pense xxxxxxxx, Votre Honneur, que je vous ai donné la référence. C'est la déclarationsous serment 1760-PS. p. xx xx xx.22, livre de Document 11, et l'autre déclaration , c'est 2385 PS, 11 -A, p.24. Elle est plus courte.

Ce que je veux vous soumettre, accusé, c'est 1760-PS, et je voudrais que vous regardiez la partie de la déclaration oùil est parlé de vous. C'est à la p. 22. L'alinéa commence ainsi :"Le fait que la politique de l'Anschluss demeure entièrement inchangée, cela m'a été confirmé par Franz Von Papen quand il est arrivé à Vienne comme ministre allemand." Avez-vous trouvé la page ?

R. - Non.

Q.- C'est à la p. 12 de la traduction allemande. Regardez et voyez si vous trouvez le paragraphe qui commence par : la politique de l'Anschluss..." Le trouvez-vous ? envi-

H0594 – 0095

ron vers le milieu de la page.

R.- Oui.

Q. -Dans la déclaration de M.Messermith vous voyez :" Lorsque je rendis visite à Von Papen à la " Légation allemande, il me salua en disant : maintenant vous " etes dans ma légation et je peux controler la conversation, " De la façon la plus cynique et la plus crue, il s'est ensui- " te mis à me dire que toute l'Europe sud orientale jusqu' " aux frontières de la Turquie,était l'arrière pays naturel de " l'Allemagne , qu'il avait été chargé de la mission de " faciliter le controle économique et politique de l'Allemagne "sous toute cette région au profit de l'Allemagne. Il me dit " cruement et franchement que le premier pas serait de s'as- " surer le controle de l'Autriche. Il 'm'a dit clairement " qu'il était enAutriche pour miner et pour affaiblir le " Gouvernement autrichien et partant de Vienne de travailler " à affaiblir les gouvernements des autres pays du sud et du " sud-est. Ilm'a dit qu'il avait l'intention d'user de sa " réputation comme bon catholique pour acquérir de l'influence " auprès de certains autrichiens,comme le cardinal Innitzer " et dans ce but il a dit qu'ildisait cela parce que le Gou- " vernement allemand était décidé à obtenir se controle de "l'Europe sur orientale et que rien ne pouvait l'arreter "et que notre politique et celle de la France et de l'Angleter- " re manquait de réalisme."

Cette conversation, dit M.Messersmith, était restée entre vous et lui et que vous ne parleriez pas aussi nettement à d'autres personnes.

H0594 - 0096

Vous avez dit au Tribunal que vous n'avez rien déclaré de tel à M. Messersmith en dehors de la question de savoir si vous l'avez dit ou non. Niez-vous que c'étaient là vos buts et vos intentions ?

R. - Je contredis absolument que mes buts et mes intentions auraient été ceux de M. Messersmith qu'il a déclaré dans son affidavit ici.

Q.- Je voudrais parler maintenant là-dessus. Un instant... je voudrais revenir sur le document que nous regardions il y a peu de temps à la p. 96 ; document 2248-PS

Maintenant, témoin, c'était là votre opinion en I935, si vous regardez la page 8I du texte allemand:

" Le grand discours historique du Fueher le 2I "mai de cette année, et plus tard le Traité Naval, ont crée "une détente considérable vis à vis de l'Angleterre, mais la "définition de l'attitude du National Socialisme vis à vis de la doctrine de la Russie soviétique...(pas de traduction)... "le Troisième Reich, nouvellement constitué en Europe sud orientale, doit inévitablement se traiter comme un front formé par le reste de l'Europe".

Qui vous a donné l'esprit de la question d' une offensive politique ou commerciale dirigée contre l'Europe sur Orientale ? En avez-vous parlé à l'accusé Von Neurath

R.- Non, absolument pas.

Q.- Pensez-vous à cela vous-même ?

R.- Bien entendu.

Je constate ici une chose négative. Je constate Sir David que la question d'une complication dans

.../

H0594 - 0097

le sud est européen pouvait amener unconflit dans toute l'Europe.

Q. -Je ne veux pas faire de commentaires. Actuellement, j'attire simplement votre attention sur le fait que je vous demande si vous avez eu cette idée,par exemple du Ministère des Affaires Etrangères, ou si c'est là votre propre idée. Vous dites qu'elle vient de vous ?

R. Oui.

Q. - P. 82,le paragraphe à la page 98 du texte anglais. Vous poursuivez :

" ce coup d'oeil de la constellation européenne montre immédiatement que le problème germano-autrichien,
" tout au moins dans l'avenir immédiat, ne peut pas etre réglé avec succès par le maintien de la politique étrangère. Pour
" le moment nous devons nous contenter de ne pas permettre aux
" statuts internationaux de l'Autriche, de se détériorer en prévision d'une solution future. A cet égard le danger d'un
" pacte de non intervention avec untraité bilatéral d'assuran-
" ce semble etre heureusement évité. Laboutissement de la solution est et reste soumise uniquement à l'état des relations germano-autrichiennes."

Pourquoi craigniez -vous un pacte de non - intervention? si votre idée était qu'il devait y avoir une solution d'évolution de l'Autriche.?

R. - Pour un motif extrememont simple. Toutes les combinaisons politiques qui alors ont été prises par le parti adverse n'avaient qu'un but; placer l'Autriche dans une combinaison , soit le pacte du Danube, soit le pacte avec l'Italie ou la France,,la placer dans une combinaison qui

H0594 - 0098

lui rendait immossible d'avoir l'idée de l'Anschluss. En conséquence, il fallait bien entendu que nos buts politiques demeurent ceci : ne paslaisser le statut international de l'Autriche se détériorer.

Q. - C'est à cela que je m'attendais ;c'est la raison que je pensais que vous donneriez.

Passons maintenant à la p. 83 du texte allemand.

" La nation allemande pendant des siècles
a dû suivre un sentier de souffrance afin d'assurer sa con-
" tinuité. A l'aube du national socialisme à la fonda-
" tion du troisième Reich, par le renversement définitif de
" tout particularisme d'Etat, une occasion unique qui ne
"devait pas se renouveler, semblait etre donnée
" d'achever la tâche de Bismark et d'amener plus près d'une solu-
" tionle problème des relations germano-autrichiennes comme
" un résultat dynamique des évènements intérieurs enAllemagne"

Voyons, si je peux exposer brièvement ce que vous voulez dire. Nous ne devrions pas etre en desaccord au sujet deHistoire Ancienne. L'Empire allemand fondé en 1870, n'était donc qu'une solution provisoire. L'empire des Hasbourg séparé de l'Allemagne est le
" résultat définitif. Très sommairement, est-ce cela que
" vous avez voulu dire ?

R. - Non, pas l'état des Hasbourg,mais l'Au-
" triche."

Q. - L'ancien Etat des Hasbourg ?

R. - Oui.

Q. - J'ai traité cela objectivement ?

H0594 - 0099

R.- Oui.

Q. -b Que vouliez-vous dire en disant que la solution des relations entre l'Allemagne et l' Autriche devrait etre amenée par un résultat dynamique des évènements intérieurs en Allemagne ? Que vouliez-vous dire par cette phrase ?

R._ Je voulais dire ceci :/ Jamais dans /l'Histoire Allemande,il n'était arrivé qu'un grand parti qui avait écrit sur son drapeau l'unité de l'Allemagne existe / dans ces deux pays ,Allemagne et Autriche/. C'était une chose historique et unique. Et je voulais m'exprimer par là en disant que le dynanisme de ce mouvement dans les deux pays qui voulaient arriver à une unité envisageait la solution d'un problème.

Vous voyez, accusé, voilà la difficulté. Je voudrais que vous expliquiez comment vous conciliez un accord pour effectuer une centralisation en Allemagne avec un Gouvernement nazi,dont les méthodes sans scrupule , que vous reconnaissez, vous étaient connues après le sang répandu en juin 1934. Comment conciliez-vous une Allemagne centralisée sans scrupule avec une solution satisfaisante du problème autrichien ?

Ce paragraphe dit peut-etre quelque chose de bien plus simple que ce que vous nous avez dit. Peut-etre signifie-t-il une annexion de l'Autriche aussitot que possible ?

R. - Bien entendu, il me fallait compter avec les évènements actuels et j'ai compté avec ces évènements comme tout bon politicien. Ilme fallait donc essayer avec l' aide des facteurs existants dans les deux partis nazis, des deux pays, d'enarriver à une solution, mais ne je conteste pas, Sir David.Vous dites comment je pouvais

H0594-0100

atteindre mon but par la centralisation ? Si vous voulez bien vous eporter à la fin de ce rapport vous trouverez que j'ai proposé à Hitler une décentralisation.

Q. - Oui, mais ce que je vous demandais pour l'explication de ce qui vient d'etre lu, c'était ce que vous entendiez par des résultats dynamiques découlant d'évènements intérieurs en Allemagne. Le premier point de M. Messersmith c'était l'action en Europe sud orientale; le deuxième, la première affaire était l'Autriche. Voulez-vous vous référer à la p. 102, du texte anglais bien entendu. C'est un rapport établi par vous.

La trosième c'est l'accusation de M. Messerschmidt contre vous.

Lisez la première phrase pour avoir bien présent le rapport dont je vous parle. C'est un nouveau document . C'est BG 502, p. 106.

" Le remaniement ministériel semble une insure
" rection sans effusion de sang par le Prince Starhemberg.
" et Heimwhr.
Il devient evident que le Ministre Fey avait entendu parler de bonne heure de projet de renvoi et que dès hier après-
" midi il avait fait occuper les bâtiments publics de Vienne
" par le Heimwher viennois qui lui était dévoué . Le Gouver-
" nement a fait échec à cette mesure en renforçant simulta-
" nément l'occupation par les forces de police."

Et vous continuez à parler de cette affaire ?

Passons maintenant à la p. suivante, environ au milieu :

"Malgré la victoire évudente du vice-Chan-
" celier et des efforts diligents de la presse autrichienne
" pour faire paraitre plausible que le remaniement ministé-
" riel a été exécuté pour des raisons de sécurité intérieure,
le sentiment de nous acheminer complètement vers des évène-
ments incertains est très fort parmi le public autrichien

H0594-0101

y compris les milieux de Heimwehr. De notre point de vue, le "changement d'affaire n'est que trop le bienvenu. Chaque " nouvel afaiblissement du système comporte des avantages, " meme s'il parait en fait au début etre dirigé contre noue. " Les fronts commencent à s'agiter. Il sera de notre tache " de les maintenir enmouveme nt ".

Accusé, par ceci, vous vouliez dire que dans cette incertitude politique, ces troubles politiques, dans l'etat autrichien, c'est ce que vous vouliez. C'est cela que ces lignes veulent dire.

R. -Non,pas tout à fait.

Q.- Pas tout à fait,,mais c'était à peu près le sens.

R. - Puis-je ajouter quelque chose' à vos déclarations, Sir David. Il s'agit ici dans ce rapport d'une modification du Gouvernement sous l'influence du Prince Starhemberg et de la Home Guard. Vous savez certainement que ,Starhemberg et la Home Guard s'étaient alliés avec M ssolini contre le Reich allemand. En dégageant cette politique intérieure qui agissait contre les intérets d'une collaboration, à mon avis il ne pouvait y avoir qu'un avantage dans le sens de ma politique .

Q. -Mais je ne comprends pas ceci. "Malgré la victoire évidente du vice- Chancelier et malgré les efforts dirigeants de la presse autrichienne,...." et vous continuez :" chaque nouvel affaiblissement du système comporte desavantages". Ce ne pouvait etre l'alliance Starhemberg, parce que c'eut été un succès. Par "ce système"vous entendez le Gouvernement autrichien. Peut-etre ne devrais-je pas continuer.

H0594-0102

LE PRESIDENT. - Vous pourriez peut-etre attier l'attentionsur le reste de la phrase .

Q. - La poursuite des négociations pour les - quellesj'avais renoncé depuis la déclaration de Genève semble etre à l'heure actuelle absolument poursuivie. Il serait souhaitable e renforcer l'opinion publique toujours plus agitée contre le mouvement itliaen au moyen du maniement habile et plein de tact par la presse, sans toutefois donner au Giuvernement l'occasiond'avoir recours à la mesure desespérée de déclancher contre nous une nouvelle campagne de propagande. Je serais très heureux si le Ministre du Reich à la propagande affectait plusieurs journalistes émérites à cette tache. Pour le reste nous pouvons tranquillement attendre la suite des évènements qui s'arrangeront dans le plus proche avenir. Je suis convaincu que le déplacement des pouvoirs sur les milieux européens nous mettra à même dans un avenir pas trop lointain de reprendre activement la question de l'influence dans les régions sud orientales."

Il est extraordinaire, si je puis dire cela, de voir combienM.Messersmith a eu vos idées, si vraiment vous n'aviez jamais eu cette conversation avec lui ?

LE PRESIDENT. - Ce serait peut-etre le moment de lever la séance.

LE TEMOIN. - Vous me permettrez de revenir demain sur la question .

LE PRESIDENT. - Bien entendu.

-LE TRIBUNAL s'ajourne jusqu'au 19 Juin 1946 à 10 h.-